

Bernard Paraque 2022 – Taxer les riches.

Dans le cadre de la loi "pouvoir d'achat" il était proposé de "taxer les riches" . Cela apparait comme le revers de la médaille néolibérale qui elle veut taxer moins les riches. Dans les 2 cas, cela ne permet ni de provoquer le changement, ni d'empêcher le creusement des inégalités. Si cela semble évident quant on veut moins taxer les riches, cela l'est tout autant pour plus les taxer. Cela ne les empêchera pas d'accroître leurs richesses car s'il s'agit de redistribuer à la population cela sera une goutte d'eau dans l'océan des besoins et en plus cela ne servira qu'à accroître les débouchés des entreprises et leur richesse. Marcuse a très bien exprimé ce dilemme et les publicités pour les véhicules électriques le montrent bien : la force du capitalisme est sa grande plasticité dans sa mise en valeur. Des véhicules électriques consommateurs de terres rares, de technologies gourmandes en énergie, et toujours fondés sur la paraître. Il ne s'agit donc pas de décroître ou d'arrêter de croître, mais de construire une autre croissance sur d'autres modes de financement.

Si je me concentre sur la gauche, historiquement porteuse des avancées sociales majeures, je reste sans voix, sans voie aussi. L'énumération de mesures ne constitue pas un programme si celui-ci doit répondre à des principes de cohérence. Ces réponses doivent nous permettre de relever des défis et donc être le résultat d'une évaluation critique de notre système. Retraite à 60 ans, nucléaire versus sortie du nucléaire, Europe à la carte, lutte contre la mal bouffe etc. relèvent plus du slogan qu'elles ne correspondent à un diagnostic avec un souci de cohérence.

Retraite à 60 ans : oui, des deux mains mais pourquoi pas à 55 ans ou pourquoi pas avec la réduction du temps de travail ? Car c'est bien beau de faire illusion mais quels seront les financements correspondant ? On peut dire les entreprises paieront, oui mais pour cela il faut des consommateurs qui achètent leurs produits, consommateurs qui sont aussi des salariés qui sont aussi de futurs retraités. Comment et sur quelles bases définir la cohérence du système de financement de ces retraites ?

Le nucléaire et énergie renouvelable: la question n'est pas d'en sortir ou d'y rester mais de dire à quoi doit correspondre la production énergétique réalisée. A regarder les publicités pour les Smartphones et encore plus les voitures, on ne fait, dans un cas comme dans l'autre, qu'offrir de nouvelles opportunités de croissance intensive et consommatrices de terres rares, aux entreprises du secteur et leurs actionnaires. Il est suicidaire de parler de nucléaire ou de sortie du nucléaire, et de développer les énergies renouvelables, si c'est pour alimenter le même système, le même régime de croissance fonder sur la valorisation financière des entreprises et de leurs réalisations. Nucléaire ou renouvelable, c'est aussi des opportunités de nouveaux champs de mise en valeur du capital sans questionner/contester les fondements de celle-ci. Ainsi le capital peut rebondir alors que le précédent régime de croissance (fossile) s'épuise.

La désobéissance européenne, oui bien sûr mais à condition alors de reconnaître à tous les citoyens le même droit de ne pas appliquer la loi quand elle ne leur convient pas, aux Basques, aux Bretons, aux Corses, et même, telle ou telle région, tel ou tel village de choisir ce qu'ils appliquent ou non. C'est la fin des projets politiques.

La mal bouffe : elle est fondée sur une industrie intensive recherchant les rendements d'échelle, que ce soit dans l'élevage ou l'agriculture, et elle a besoin d'un niveau et d'un type de consommation permettant de contrôler la masse salariale du système (petit prix vs petit salaire) afin de dégager sur

l'ensemble des intermédiaires de la filière les marges nécessaires à la valorisation boursière. Cela a comme conséquence une pression sur les producteurs (eux aussi intéressés par ces rendements à condition d'être dans les premiers) d'où une course à la taille pour soutenir les rendements.

Ce régime de croissance, qu'aucun candidat ne présente, s'épuise du fait des rendements en baisse et des conséquences sur l'environnement. Dès lors, nous subissons des écosystèmes sous pression limitant les territoires des espèces animales et végétales et donc favorisant « la recherche » de nouveaux espaces, des programmes de recherche sans débats, sans questionnement public concernant ses fondements et ses objectifs avec les personnes concernés.

Toutes ces propositions ne font sens que si elles répondent à un diagnostic global et veulent créer le dépassement des limites actuelles. Et, je serais presque confus, le seul qui ait pensé en tant que système la réalité actuelle est Marx (et pitié ne confondons sa pensée avec les dévoiements que nous avons connu, pas plus que d'autres penseurs ne sont réductibles à la manière dont ils ont été compris et utilisés). Certes la situation actuelle n'est plus celle du capitalisme du 19^{iem} siècle mais les ressorts de ce mode de production sont toujours d'actualité. Marx définit un mode de production comme une relation dialectique, et donc contradictoire, entre un rapport de production et des forces productives. Le premier caractérise les rapports sociaux entre les hommes dans la satisfaction de leurs besoins ; les secondes expriment les rapports des hommes à leurs environnements, donc les moyens qu'ils développent pour répondre à leurs besoins. Les rapports de production capitalistes se définissent par le salariat

Cela signifie qu'il produit à la fois les conditions de sa reproduction, de son développement, et les conditions du dépassement de ses limites (dépassement qui peut être catastrophique aussi) qui sont pour lui aussi autant d'opportunités pour dépasser ces limites mais sous une seule logique, l'accroissement de la valeur du capital (cf le niveau du CAC40).

Depuis 40 ans au moins, le discours et les pratiques économique et politique ont construit un modèle de gestion fondé sur celui des entreprises, non seulement sans questionner les fondements et la légitimité de celui-ci, mais en gardant sous silence son lien avec le développement des marchés financiers devenus l'alpha et l'oméga de la bonne gestion. Le secteur public, lui-même sans questionnement sur sa nécessaire évolution, a été redéployé, dans la santé surtout, selon ce nouveau modèle. On a confondu la nécessaire évaluation/appréciation de son efficacité et son efficience avec la mise en place d'un système de gestion d'inspiration marchande, permettant aux capitaux privés d'investir ce nouveau champ aidé par l'incapacité du système public à se questionner lui-même (ce qui ne veut pas dire que personne ne le questionnait mais que collectivement nous n'avons pas été de porter politiquement et socialement ces questions/solutions au point de les imposer. Tout ceci avec une absence de débats et perspectives audibles concernant les questions de financement et d'allocation des ressources.

On a donc toujours un double mouvement, une dialectique, les limites d'un mode croissance sont aussi les sources d'opportunités pour les dépasser . Le défi est que ces limites sont autant des opportunités pour le capital que des opportunités pour le dépasser. Force est de constater que les classes dominantes sont plus aptes à identifier les opportunités que nous à construire les conditions de leur dépassement (voir les gammes de voitures électriques proposées sans évoquer les conséquences sur l'environnement de l'extraction des ressources nécessaires à l'électronique toujours plus présent, et donc sur les activités minières, en particulier concernant les terres rares).

Le capitalisme n'a pas été condamné ou loué ; ce n'est pas une chose ou un objet extérieur à ce que nous sommes. C'est un rapport social. Il n'est donc pas étranger à nous, extérieur aux humains. Il est nous et nous sommes lui de part les rapports sociaux qui nous lient, il n'y a pas d'extériorité ni par rapport à la nature, ni par rapport au capitalisme .

C'est un questionnement sur notre place vis-à-vis des autres, notre responsabilité en tant que citoyen mais aussi salarié quand on bénéficie de produits à bas prix car on ne développe pas les luttes pour le pouvoir d'achat, luttes qui seraient inutiles si elles n'interpellent pas aussi le mode de croissance et de financement autant que les échanges internationaux.

Tout ceci questionne (encore) la démocratie. Loin de renvoyer l'Etat comme forme d'organisation collective à la poubelle en appelant à l'intervention de chacun, l'intervention de chacun est nécessaire pour définir de quelle forme d'organisation collective nous avons besoin pour assurer la régulation d'ensemble. Il s'agit en ce sens d'un garant que notre projet collectif soit assuré et non escamoté ou accaparé par une minorité. Notre expression citoyenne ne doit pas opposer l'individu, la personne à l'Etat mais au contraire s'assurer que ce dernier joue bien son rôle d'accompagnateur de notre projet collectif.

Cela nous oblige à (re)penser notre rapport à la nature et le fait « *d'être privé du rapport naturel à ces objets essentiels que sont, pour un homme, les choses de la nature et les autres hommes* » (Fischbach, 2014 :67). Autrement dit, quel rapport social de production de nos vies voulons-nous construire ? Je considère qu'opposer l'homme à son environnement, y compris pour critiquer le modèle productiviste de croissance dominé par le « *mythe d'une puissance humaine prométhéenne de maîtrise et de domination de la nature* » (idem : 78), mène à une impasse car refusant tout place à l'homme. Ce défi nous oblige à comprendre le rapport social dans lequel nous inscrivons notre activité et qui se caractérise par la séparation de la majorité des hommes des conditions d'exercice de « leur propre puissance d'agir ».

Une piste fertile est selon moi l'analyse qu'a fait Elen Meiksins-Wood de l'émergence du capitalisme. Dans « L'origine du capitalisme » elle souligne que le capitalisme est né d'une configuration spécifique en Angleterre et que à ce titre il est discutable de considérer qu'il était « en germe » dans la société féodale ou préindustrielle. Autrement dit, il nous appartient de définir et de construire sur la base des opportunités se présentant à nous, la configuration de la « polis » que nous voulons.

Les débats que j'ai évoqués ont un point commun car ils touchent tous de près ou de loin à la transition écologique. La transition écologique devrait être considérée et revendiquée comme étant le mouvement réel, la pratique politique quotidienne qui abolissent, par sa transformation, l'état actuel des rapports sociaux de production et de propriété. Cette transition doit être le moment de la réappropriation par l'homme de ses conditions d'existence, à commencer par ses conditions de production. Ce n'est donc pas un but en tant que tel, c'est un processus d'émancipation.

Nous avons à la fois les outils et les concepts pour le bâtir comme le montrent ces deux papiers que je vous joins en annexe (ils se recoupent partiellement).

Fischbach F., 2014, *La production des hommes, Marx avec Spinoza*, Librairie Philosophique J . Vrin, Paris.

Marcuse H. (1971), *Pour une théorie critique de la société*, Denoël, Médiations, Paris.

Meiksins-Wood E. (2009), *L'origine du capitalisme*. Lux/Humanités, Québec

La finance comme commun en tant qu'idéal-type d'émancipations

Finance as a common understood as ideal-type for emancipation

Bernard Paranque

Résumé : Une approche 'idéaltypique' est proposée pour analyser les 'interstices' au travers desquels serait possible une émancipation de la valeur d'usage de la domination de la mise en valeur du capital. Cela est fait en critiquant la conception courante et dominante de la propriété privée, ainsi que la réduction de l'entreprise à la seule société de capitaux, elle-même considérée comme propriété des actionnaires. La mobilisation des travaux sur les « commons » permet d'ouvrir des voies d'innovation en matière d'action collective. L'article se conclut par une proposition de construction d'une finance comme « commun ».

Mots clefs : propriété, valeur d'usage, émancipation, commun, finance, réciprocité

Abstract : We use an ideal-type approach to analyse 'interstices' in which emancipation could appear. The question is how use value can escape from the domination of exchange value, and how could we promote another kind of private property freed from capital. In particular we critic the assimilation of the enterprise to the company. We refer to the research based on the 'commons' to open new proposals, in particular one concerning finance as common.

Keywords : use value, exchange value, private property, common, finance, reciprocity

JEL : B51, L33, P13

1. Introduction : de l'implicite néolibéral.

Quand Jensen en 2001, réaffirme avec force que le principe de maximisation de la valeur, en particulier actionnariale, est le seul moyen d'atteindre le bien-être collectif, et même s'il précise à 'long terme', on ne peut que s'interroger sur les hypothèses implicites faites ou imposées. Interrogation d'autant plus nécessaire qu'en d'autres temps et autres lieux, certains ont proposé une autre voie : « ... *dans les contrats civils et humains, la raison finale est le bien commun de tous, l'équité dans la fixation des prix a été et doit être mesurée en fonction du bien commun* » (Olivi, 2012 : 111). Et c'est bien la définition de ce « bien commun », valeurs partagées donnant cohérence au groupe, qu'il s'agit d'interroger en explicitant les hypothèses sous-jacentes. Ce « bien commun » est un construit social dont il est possible d'explicitier les conditions d'émergence en termes d'action collective organisée autour de la gestion en commun de ressources, matérielles ou immatérielles.

Parmi les hypothèses sous-jacentes au paradigme actionnarial évoqué, trois me servent de point de départ pour contraster mon propos. La première est celle qui considère que le principe de maximisation individuelle fonde les comportements humains, alors que tous les travaux d'anthropologie et nombre de recherches en histoire montrent le contraire et se situent à l'encontre des hypothèses comportementales retenues par la théorie néo-classique pour fonder son modèle (Descola, 2005 ; Ostrom, 2005 ; Meiksins-Wood, 2013, 2014 ; Testart, 2007 ; Servet, 2012 ; Graeber, 2013). La deuxième en dérive en ce que le bien-être collectif découlerait de cette maximisation conduite par l'actionnaire qui est alors la mesure des autres maximisations et le garant de leur bonne conduite. Enfin, plus subtil, le « holdup » qui est fait sur l'entreprise qui se voit devenir la propriété des actionnaires alors

que ceux-ci ne le sont même pas de la société (Segrestin et Hatchuel, 2011; Veldman et Willmott, 2013 ; Chassagon et Hollandts, 2014 ; Chaigneau, 2014).

A partir de là, une critique de ce paradigme est proposée, ancrée dans une démarche marxienne qui caractérise le capital comme un rapport social appelé capitalisme¹, et non comme une chose, rapport construit sur la relation salariale et la propriété privée des moyens de production (rapport des hommes entre eux et rapport des hommes à la nature) qui qualifie une Société à travers une diversité de formes concrètes d'existence (Batifoulrier et ali., 2016 ; Amable, 2005 ; Boyer, 2004 ; Labica-Bensussan, 1999)². Elle commence par la nécessaire distinction entre valeur d'usage et valeur d'échange, et la soumission de la première à la seconde.

« Le résultat du procès de production capitaliste n'est ni un simple produit (valeur d'usage) ni une marchandise, c'est-à-dire une valeur d'usage qui a une valeur d'échange déterminée. Son résultat, son produit, c'est la création de la plus-value pour le capital et donc la transformation effective d'argent ou de marchandise en capital ... » (Marx, 1974: 467-468).

Cet article propose une analyse de la propriété fondée sur le développement de la valeur d'usage et d'une forme « positive » d'appropriation collective des moyens de production (section 1). L'entreprise comme organisation productive est alors étudiée sous un double prisme, celui de la société de capitaux et celui de la coopérative (section 2). Cela débouche sur la proposition de considérer l'action collective au cœur de la forme coopérative comme un 'bien commun culturel' se déployant dans la diversité des formes de circulations des produits mobilisant un cadre éthique (section 3). Cela permet de soumettre au débat l'hypothèse de l'émergence des conditions d'une émancipation de la valeur d'usage de la valeur d'échange, et donc de la fin possible du 'règne de la nécessité' ; analyse formalisée à l'aide d'une démarche 'idéaltypique' telle que proposée par Weber (1965) (section 4). La présentation de trois configurations dessinant les espaces et modalités d'une émancipation/émergence, débouche, en suivant Giraud (2012), sur l'examen d'une appropriation de la finance comme 'commun' (section 5).

2. Une forme 'positive' d'appropriation.

Le capitalisme s'est traduit, pour le meilleur et le pire, par un développement sans précédent des activités économiques (Meiksins-Wood, 2014) et des innovations tant technologiques qu'organisationnelles (Fontaine, 2014 ; Graeber, 2013 ; Hillenkamp et Servet, 2015). Parmi elles, on trouve l'invention de la société par actions que Marx qualifiera de forme d'appropriation collective des moyens de production mais dans le cadre capitaliste.

¹ Que Ellen Meiksins-Wood (2009 : 57) caractérise par « les impératifs de la concurrence, ceux de la maximisation des profits, de même que l'obligation de réinvestir les surplus et enfin, le besoin systématique, inexorable, d'améliorer la productivité du travail, puis d'accroître les forces productives », auxquels on peut rajouter pour la période actuelle, l'exigence de distribution et de capitalisation des titres sur les marchés qui peuvent aller à l'encontre de l'investissement productif (Plihon, 2002) . Aglietta précise un autre fondement à côté de « la séparation du travail et du capital par l'appropriation privée des moyens de production » (2016 : 62) qui est celui d'une « économie monétaire » (idem : 61).

² « Le procès de production capitaliste est une forme historiquement déterminée du procès social de production. Ce dernier concerne les conditions matérielles d'existence de l'homme et représente en même temps un procès se déroulant dans le cadre de rapports de production spécifiques, historico-économiques. (...) Car l'ensemble des rapports des agents de la production entre eux et avec la nature, leurs conditions de productions constituent précisément la société sous l'aspect de sa structure économique » (Marx, 1974b: 197).

Dans le même temps, du 17^e au 19^e siècle, la lutte politique et économique fut gagnée par ceux qui imposèrent une conception de la propriété établie sur le primat de la valeur économique, sur les droits communs et coutumiers (Meiksins-Wood, 2014 : 563 ; Carré, 1998 ; Comby, 1998). Ce faisant une certaine conception de la propriété privée individuelle s'est imposée ainsi qu'un mode de subordination car « *la propriété, exprime, condense la contradiction du monde humain ; elle naît du travail, et l'inégalité des propriétés, précisément parce qu'elle est fondée originellement sur la différence des capacités de travail, est fondée sur une inégalité de forces* » (Manent, 1987 : 167).

Mais cette victoire n'a jamais été totale et dès le 19^e siècle (re)émergent ou se maintiennent des formes collectives d'organisation (Hiez, 2013 ; Hiez et Lavillumière, 2013). A tel point que Marx écrira qu'il faut « *considérer les entreprises capitalistes par actions et, au même titre, les **usines coopératives** comme des formes de transition du mode capitaliste de production au mode collectiviste, avec cette différence que, dans les premières, la contradiction est résolue négativement et **dans les secondes positivement*** » (Marx, 1978: 105-106 ; emphase rajoutée).

Que pourrait alors signifier ce « positif » qui n'est en rien normatif mais indique des modalités particulières d'une possible « désaliénation » ? En effet, la qualification de « positivement » renvoie, selon moi, à ce que la forme coopérative permet aux parties prenantes, au premier titre desquelles les salariés, d'effectivement se réapproprier les conditions d'exercice de l'activité de production et donc de ne plus voir le capital s'opposer à eux comme une force indépendante, aliénante, mais redevenir le moyen de leur liberté (Sève, 2012). Si le capitalisme se caractérise comme un système fondé sur la création de valeur pour la création de valeur, c'est-à-dire l'accroissement de valeur en tant que tel du capital, alors « *la domination des capitalistes sur les travailleurs n'est rien d'autre que la domination des conditions de travail autonomisées, autonomisées face au travailleur.* » (Marx, 2010 : 130 ; souligné par l'auteur). Comment alors permettre la réappropriation de ces conditions par les acteurs ? Un élément de la réponse se trouve dans l'analyse des formes de propriétés dans la mesure où « *Ce qui est présupposé [par le besoin du développement du capital], c'est qu'il travaille [le travailleur] en tant que non propriétaire, et que les conditions de son travail se tiennent face à lui comme propriété étrangère* » (Marx, 2010 : 154 ; souligné par l'auteur).

Sous ce régime, la valeur d'usage qui sert de support à la valeur d'échange est dominée par cette dernière. Il y a donc un double enjeu qui se résume à une question : comment inverser le rapport pour que la valeur d'usage constitue en soi l'objectif et domine la valeur d'échange ? Ce double enjeu renvoie nécessairement à une construction sociale qui interpelle les objectifs de l'organisation productive de biens ou de services. Pour que la valeur d'usage soit centrale, il faut qu'elle soit affirmée en tant que telle par les producteurs, ce qui nécessite de définir un objectif autre que l'accroissement de valeur du capital et donc un objectif social s'inscrivant hors du procès de production du capital. Cela implique que l'organisation collective soit « au service » d'un projet collectif qui la dépasse et dans lequel elle s'insère. Autrement dit, pour que la valeur d'usage s'exprime, il faut que les personnes portant le projet collectif affirment celle-ci en termes de bien-être collectif et de moyens à mobiliser pour y parvenir, avec la mise en place d'une finance cohérente avec elle.

3. Propriété et gouvernement.

La forme de la propriété privée des moyens de production est celle qui est appelée de manière générique 'entreprise'. Mais si l'utilisation de ce terme pour les organisations productives permet de simplifier le propos, elle renforce aussi son ambiguïté. En effet, nous avons les termes de firme, de société, de compagnie, voire d'association à but lucratif. Or l'entreprise n'a pas de d'existence juridique. Dès lors, parler d'entreprise peut laisser croire que la question de la propriété va de soi en ce qui la concerne, ce qui n'est pas le cas. Par ailleurs, il ne suffit pas de parler de 'société' pour croire la question réglée. En effet, sur le plan juridique une société est une personne morale en tant que telle et ne peut appartenir à personne, y compris aux actionnaires contrairement à une idée répandue (Gomez, 2009 ; Segrestin et Hatchuel, 2011 ; Roger, 2011 ; Hiez, 2013 ; Veldman et Willmott, 2013 ; Chaigneau, 2014 ; Chassagnon et Hollandts, 2014). Que ces derniers soient des salariés ou des investisseurs ne changent rien à cela. Par conséquent, la question de la propriété des moyens de production est moins à comprendre en termes uniquement légaux qu'en termes de pouvoir, c'est-à-dire de capacité d'action coordonnée et organisée. C'est pour cela que l'accent doit être mis sur les formes de gouvernement³ et d'organisation de l'élaboration de la prise de décisions et de leur mise en œuvre.

Les entreprises en nom personnel, unipersonnelle ou en commandite simple, n'ont pas de personnalité juridique propre (personne morale), contrairement aux sociétés de capitaux. Les moyens de production mis en œuvre sont donc privés au sens où ils sont la propriété personnelle des entrepreneurs. Le passage de l'entreprise personnelle à la société par actions modifie le rapport de propriété d'une double manière. D'une part, il crée une personne morale à part entière. D'autre part, il modifie le rapport des apporteurs de capitaux à cette nouvelle structure. Ces derniers ne sont plus propriétaires des moyens matériels, immatériels et financiers de production, mais d'un titre qui leur donne un droit de participer aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires et d'obtenir conditionnellement un dividende. Mais ils ne sont pas propriétaires de la société, encore moins de l'entreprise. Simultanément, il apparaît cependant que ces titres sont bien dans le public, via les bourses de valeur, et qu'il y a une forme d'appropriation collective de ces titres, lesquels ne sont plus dans la sphère privée de quelques familles.

C'est dans ce sens que l'on peut comprendre la précision de Marx pour qui, dans le cas de la SA, « *la contradiction est résolue négativement* », car s'il y a bien diffusion dans le public des titres, pour autant cet accès est réservé aux détenteurs de moyens financiers. En outre, non seulement, seuls les détenteurs de titres peuvent donner un avis sur la gestion de la

³ Le terme de gouvernement est préféré à celui de gouvernance d'une part, pour réinscrire dans le débat citoyen les enjeux de gestion et de coordination de l'action collective que posent les entreprise, d'autre part, pour s'émanciper d'un terme, gouvernance, qui a été réduit aux principes et règles de relations entre les dirigeants de l'entreprise et les seuls actionnaires, en particulier dans le fonctionnement des conseils d'administration. « *Dans l'ordre du gouvernement, le néolibéralisme met l'accent sur la régulation négative, c'est-à-dire celle qui consiste à définir des règles techniques et juridiques assurant le libre déploiement de la logique du marché. Elle réduit à sa portion congrue toute régulation positive visant le développement de politiques sociales ou culturelles. (...) Il s'agit plus ou moins de substituer à l'idée de gouvernement celle de gouvernance, provoquant ainsi une « neutralisation » du premier terme, un évidage de son contenu proprement politique. La gouvernance est une technique d'administration avant d'être démocratique, même si tardivement on a tenté d'y introduire l'idée d'une nouvelle forme de participation démocratique.* » (Duchastel, 2004 : 7). Il serait possible de conserver le terme de gouvernance dans son sens du XIV^e-XV^e siècle en tant qu'« *il connote la capacité d'administration, d'organisation et d'autorégulation d'un collectif en charge de la gestion de l'espace et de ses ressources* » (Le Roy, 1998 : 26).

société dans le cadre des assemblées générales⁴, mais de plus l'appropriation du surplus de valeur produit reste privée et limitée aux seuls apporteurs de capitaux, personnes privées ou morales, visant la valeur pour la valeur.

Si dans le cas de la coopérative la contradiction est résolue « *positivement* » selon l'expression de Marx déjà citée⁵, c'est que les travailleurs sont en même temps détenteurs des titres et, de nos jours, dans des conditions définies par la législation qui précise les modalités de répartition du surplus et de cession des parts, décideurs : l'intervention dans la gestion n'est pas conditionnée par l'apport en capital et son importance, « une personne une voix » et non plus « une action une voix ». Cette « résolution positive » a toutefois des angles morts. Qu'en est-il de la place et du rôle des salariés non détenteurs de titres (non sociétaires) ? Si le capital est un rapport social, le travail salarié en tant que composante de ce rapport, en est-il pour autant libéré ? Ces questions ne sont pas simples comme le montrent les débats au sein de la coopérative basque Mondragon (Durance, 2011) ou chez John Lewis Partnership au Royaume Uni (Cathcart, 2013 ; Paraque et Willmott, 2014). Le fait d'être sociétaire ou partenaire, rendrait caduque l'existence des syndicats, comme si la place du travail et sa mise en œuvre étaient résolues par la détention du capital. Une telle position entérine au contraire la domination du capital, en tant que rapport social, sur le travail, ne serait-ce que par le jeu des forces du marché, clients, fournisseurs, apporteurs de capitaux.

Ces limites de la « résolution positive » montrent qu'on ne peut pas dissocier la question de la propriété de celle du gouvernement, et même que la première doit être construite par la seconde, ni réduire la première à l'apport de capitaux.

Pour articuler propriété et gouvernement, et donc définir les conditions d'une appropriation collective des moyens de production, l'entreprise doit être considérée non seulement comme le lieu de mise en œuvre de moyens matériels et humains mais aussi comme l'expression d'un sens commun traduisant les objectifs politiques des personnes se mobilisant sur un espace donné, un territoire⁶. L'entreprise est un espace d'actions et de vie à coordonner au sein d'un système plus global qui définit le cadre de contraintes dont elle doit tenir compte mais avec lequel elle peut rompre en innovant. Cela implique que les personnes définissent un contenu pour leur action et les moyens à mobiliser tant en termes matériel qu'organisationnel ou fonctionnel.

En suivant Jacot (1998), l'entreprise relèverait ainsi de trois principes. Le premier rappelle que l'entreprise est un « système de travail » qui recouvre « *la double dimension nécessairement liée de division et de coordination* » (Jacot, 1998 : 438). Mais elle est aussi un « centre d'affaires », à savoir une organisation qui gère des relations aux marchés (clients, fournisseurs, salariés et apporteurs de capitaux). Sa performance est évaluée/sanctionnée

⁴ A noter néanmoins que depuis 1945, puis 1981 (lois Auroux), les instances du personnel doivent être consultées sans pour autant avoir un pouvoir de décisions, et que les Conseils d'Administration ont été ouverts, sous certaines conditions, aux représentants des salariés.

⁵ L'expression « *positivement* » doit être comprise de manière dialectique, c'est-à-dire de dépassement de la contradiction entre la propriété privée des moyens de production et la séparation des travailleurs du contrôle de ces derniers, c'est-à-dire une forme de réappropriation, et non pas dans un sens normatif.

⁶ Entendu comme un espace considéré et reconnu comme pertinent par les agents économiques pour leurs actions, doit être la référence. Il ne s'agit pas seulement d'espaces créés par l'amélioration des conditions de transports mais bien celui produit par les possibilités d'accroissement des échanges qui ne sont pas que marchands⁶, permis par l'essor des technologies. Cela implique donc, au préalable, d'identifier les espaces « socio-économiques » dans lesquels des initiatives économiques et sociales s'organisent. Un tel espace peut être celui des Pays, des Systèmes Productifs Locaux, des Régions (pas forcément au sens administratif du terme) mais aussi des espaces de coopérations plus larges.

par ces marchés dans la mesure où « *le marché est (...) en définitive, un procédé d'équivalence de travaux initialement effectués de manière privée mais qui sont tous nécessairement les éléments d'un même travail social* » (idem : 440), c'est-à-dire une production de biens et de services destinés à être vendus sur le marché. Mais pour articuler ces deux « figures », il est alors nécessaire de la reconnaître en tant qu' « institution sociale » à condition de l'instituer « *comme l'interaction d'acteurs aux objectifs différents, voire contradictoires ...* » (idem : 441).

4. Le projet entrepreneurial comme 'bien culturel commun'.

Les développements précédents permettent de proposer que le projet entrepreneurial soit construit en tant que "bien culturel commun" : « *'constructed cultural commons', as we use it, refers to environments for developing and distributing cultural and scientific knowledge through institutions that support pooling and sharing that knowledge in a managed way (...)* » (Madison et alii, 2010 : 659). Le moyen pour y parvenir est de mettre la valeur d'usage au cœur du projet comme réponse aux besoins quotidiens de la population concernée. Pour que cette valeur d'usage fasse sens il faut l'inscrire dans une perspective collective qui appelle des usages spécifiques matérialisant ce projet, le tangibilisant.

Il s'agit d'étudier comment une action collective, et donc culturelle, peut s'engager, médiatisée par une organisation productive, en vue de créer des richesses entendues comme des valeurs d'usage en tant que telles (et non des valeurs d'échanges) en précisant les principes de gouvernement nécessaires à la soutenabilité du projet⁷. Deux niveaux d'analyse sont alors requis, d'une part celui des conditions de construction de cette action collective et de ses objectifs et, d'autre part, celui de l'action productive répondant à ces objectifs (Cefaï, 2007).

La démarche suggérée est celle qui part de la diversité des modes de circulation des biens pour identifier les 'interstices' susceptibles d'offrir des espaces d'actions solidaires fondées sur la valeur d'usage.

Pour identifier ces premiers 'interstices', Testart (2007: 128) est mobilisé en reprenant les cinq relations caractérisant la circulation au sein de ou entre communautés⁸:

- le don,
- la réciprocité,
- l'échange non marchand - qui est un échange dans lequel « *les considérations de prix ou de valeurs ne suffisent pas à provoquer l'échange* » (ibid: 44) –

⁷ Le terme de soutenabilité est similaire de celui de viabilité proposée par Kartensy (Le Roye et alii., 1996 : 211 et suivantes). Il s'agit de prendre en compte la pluralité des solutions, des choix possibles dans une approche dynamique de la gestion des projets concernés. Il n'y a recherche ni d'optimum, ni d'équilibre, mais une recherche de formes viables de gestion des ressources concernées par les acteurs eux-mêmes, ce qui rejoint l'appréciation de Ostrom sur les institutions de ressources communes (Ostrom, 2010 : 79, note 1 en particulier).

⁸ Voir Descola sur « les schèmes de relations » (2005 :425), qui caractérise le don comme une relation sans contrepartie. A la différence de Descola, je ne retiens pas la prédation, c'est-à-dire prendre une chose sans contrepartie dans la mesure où notre propos concerne la coopération, pas plus que la protection et la transmission qui débordent le cadre de cet article. Voir les pages 426 et suivantes, et pages 535 et suivantes. Il est vrai cependant que la prédation, don forcé, peut caractériser les situations/relations de domination comme dans le cadre des rapports sociaux de production capitaliste, soit dans le procès de travail, soit dans le rapport à la nature.

- et l'échange marchand que l'on peut subdiviser pour préciser une relation spécifique qui est l'échange marchand capitaliste selon que « [...] *l'échangiste cherche la valeur d'usage du bien fournie en contre partie ou sa valeur d'échange* » (ibid: 156).

Ceci correspond à trois ordres de liens dans l'action :

- le don pour lequel n'existe ni obligation ni droit et reste unilatéral (ibid: 221)⁹ ;
- la réciprocité, qui n'implique ni synchronicité ni obligation dans le double mouvement qu'elle sous-tend ;
- et enfin l'échange, qui porte une relation causale et une obligation.

Cette différenciation permet de rappeler que « l'échange n'est qu'un cas particulier, très particulier, parmi toutes les formes de circulation » (ibid: 69) et qu'il n'existe pas qu'un seul régime d'échange (Mauss, 2012: 65 ; Rehn, 2014). Cette circulation est située au sein d'une société telle que la définit Mauss (repris par Caillé), à savoir « *un groupe d'hommes suffisamment permanent et suffisamment grand pour rassembler d'assez nombreux sous-groupes et d'assez nombreuses générations vivant – d'ordinaire – sur un territoire déterminé... autour d'une constitution indépendante (généralement) et toujours déterminée* » (2007: 217).

Tableau 1: "Les formes de circulations"

Niveau de relation	
Don	Le don se veut désintéressé et intemporel. Il ne sous-tend ni obligation ni droit, que ce soit pour le cédant ou le bénéficiaire. Il reste unilatéral.
Réciprocité	Elle n'implique ni synchronicité ni obligation dans le double mouvement qu'elle sous-tend
Echanges	Ils se rapportent à une relation causale et une obligation.
Echange non marchand	Les considérations de prix ou de valeurs ne suffisent pas à provoquer l'échange.
Echange marchand non capitaliste	L'échangiste cherche la valeur d'usage du bien fournie en contrepartie.
Echange marchand capitaliste	L'échangiste cherche la valeur d'échange du bien fournie en contrepartie.

Ceci posé, le vecteur des échanges marchands capitalistes permettant de valider la réalisation de leur valeur, est la monnaie inscrite dans le temps, c'est-à-dire dans un système financier qui porte les anticipations de création de richesses. La monnaie est donc « *un rapport d'appartenance des membres d'un groupe social au groupe entier* » (Aglietta, 2016 : 44) ou de manière plus précise « *la monnaie est ce par quoi la société rend à chacun de ses membres ce qu'elle juge qu'ils lui ont donné* » (idem). Elle est le vecteur qui permet la *médiation* des dettes (Aglietta, 2016 : 81), non seulement celles issues de l'activité sociale mais aussi celles résultant de la filiation comme les liens intergénérationnels. Si l'on veut instituer un autre registre de circulation, il faut le construire, c'est-à-dire instituer le lien social que nous voulons. Si l'on veut desserrer l'étreinte du seul échange marchand capitaliste, et la course à la productivité qui l'accompagne, il faut favoriser les échanges pour lesquels les seuls critères de prix et de coûts ne suffisent pas à justifier l'entrée en relation. C'est le cas du commerce équitable par exemple. Ce qui est alors en jeu est la nature du lien

⁹ Ceci peut être néanmoins discuté comme le montre la définition du don par Caillé (2007) et ce qu'en dit Bourdieu 1994 : 178.

social construit, à reconstruire ou à maintenir (Servet, 2012, 2013 ; Meiksins-Wood, 2009, 2013, 2014 ; Graeber, 2013). Il est donc nécessaire de préciser les finalités poursuivies. Il faut alors réinscrire la production de la valeur d'usage dans les objectifs explicitant les défis portés par l'environnement. Il s'agit en fait de formaliser les attentes du collectif dans lequel le projet entrepreneurial est inséré. Ce n'est pas autre chose que de répondre à la question « qu'est-ce que le bien-être social et comment l'atteindre ? ».

La construction de la rupture avec le mode de circulation dominant, pour ne pas dire hégémonique, des produits (biens et services pour la suite du texte) repose sur deux conditions préalables. Tout d'abord il faut identifier ce qui fait 'commun' entre les citoyens. Ensuite nous devons nous réapproprier notre « capacité constituante », c'est-à-dire notre légitimité à organiser les modalités de notre action collective car « *s'il est vrai que la liberté ne peut pas s'organiser, les conditions matérielles, techniques (et peut-être intellectuelles) de la liberté exigent une organisation* » (Marcuse, 1971 :202). Cela veut dire qu'il faut expliciter les conditions de l'existence du collectif mobilisé, la définition des règles de coordination, les modalités de leur révision, le régime de sanctions mais aussi de partage des bénéfices et des pertes, la répartition des droits de propriétés supportant les pratiques et le fonctionnement du collectif (Ostrom, 2010 ; Ostrom et Basurto, 2013 ; Dardot et Laval, 2014) ¹⁰. Bref, formaliser le pourquoi et le comment du collectif, de la coopération.

Giraud nous rappelle que « la norme de réciprocité » (2012 : 165) que l'on peut souhaiter ou considérer comme nécessaire est comme toute norme ou règle, un construit social. Si l'on veut passer d'un système d'échange marchand capitaliste à un échange marchand ou non, voire un système de réciprocité¹¹, il faut construire la norme sous-jacente. Cette norme renvoie à l'organisation des relations entre les personnes sur la base des usages qu'elles peuvent développer et en retirer.

Tableau 2: "Ethico-political complex" (Willmott, 2010)

	Collective	<---->	Public (in the public)
<i>nature of value or value in the process of production</i>	use value		exchange value
<i>kind of ressources and property rights</i>	commons	<i>nature of appropriation</i>	private
<i>ethic of governance</i>	one person one vote	<i>of the means of production</i>	one share one vote
<i>nature of the performance</i>	ethic		shareholder value maximisation

Cela peut être synthétisé (tableau 2) par ce que Willmott appelle le « ethico-political complex » (2010) qui fait la différence entre le 'collectif' et 'public' (ie 'ce qui est dans le public'). « Ethico-political complex » "*underscores how, as value is more or less explicitly*

¹⁰Sur les concepts de normes et de règles, voir Ostrom (2005 : 16 et suivantes) et Ostrom et Basurto (2013).

¹¹ Cela peut d'ailleurs permettre de définir l'Economie Sociale et Solidaire hors des critères de statuts ou de secteurs comme le soulignent Sahakian et Servet quand ils lient l'économie sociale et solidaire "*with the notion of reciprocity, understood as a type of transaction that goes beyond 'giving and receiving' (...) to the notion of reciprocity as a form of interdependence, binding people together in solidarity, (...) [including] being invested with the potential of solidarity, consciously interdependent on the others (...)*" (Sahakian et Servet, 2015:5).

placed upon 'this' (e.g. 'exchange') rather than 'that' (e.g. 'use'), the construction of social reality is an endemically ethical undertaking" (Willmott, 2010: 518)¹².

Ce faisant, il souligne la contradiction soulevée par Marx concernant la société anonyme dont les titres sont dans le public et qui font d'elle une société publique sans pour autant en faire une appropriation collective « positive ». Cela permet toutefois de lui opposer la coopérative et non l'Etat, comme forme alternative, à condition de correctement caractériser celle-ci et de souligner les points encore à questionner, comme la question des salariés non sociétaires, des clients, des fournisseurs, c'est-à-dire la question du collectif impliqué dans cette organisation productive.

Pour y répondre il importe de définir les régimes de propriété à l'œuvre dans la gestion de ces ressources communes constituées par le territoire et les participants (Schlager et Ostrom, 1992 ; Le Roy et ali., 1996). Il me semble qu'une approche en termes de « ressources communes » telle que développée par Elinor Ostrom (2010) peut être fort utile pour guider l'action collective¹³. Il est important de comprendre un « commun » non pas comme un bien/ressource (matériel ou non) mais comme « *un système de règles régissant des actions collectives, des modes d'existence et d'activités de communautés* » (Giraud, 2012 :142). Il s'agit d'un régime de propriété spécifique avec une distribution de droits d'usage; à chaque système de ressources correspond un système de droits de propriété avec leur système de gouvernement (Chanteau et ali., 2013 ; Coriat, 2015 ; Bollier, 2014). Plus précisément, un 'commun' est la conjonction de six dimensions/exigences : un collectif, un projet, une ressource ainsi que l'unité de prélèvement de cette ressource (un arbre, un poisson, un code, un flux ...), des droits de propriété distribués et un système de gouvernement assurant la soutenabilité du projet. Il s'agit donc de penser le « commun » comme « l'activité pratique des hommes » (Dardot, Laval, 2014: 49). Ce bien commun que peut être l'entreprise considérée comme une ressource commune culturelle (Madison et alii, 2010) ; cette source de revenus dépend de « *la perceptibilité des actions de chacun des membres* » (Ostrom, 2010 : 19) et donc de la confiance entre les membres (Carré, 1998)¹⁴.

La mobilisation du terme de « propriété privée coordonnée » pour qualifier cette appropriation, au lieu de l'expression « propriété collective » évitera alors de laisser croire que le porteur initial/final du projet est un collectif indifférencié, alors qu'il résulte de l'action collective coordonnée de personnes. Il permet aussi de faire le lien avec propriété privée capitaliste dominant la propriété privée « personnelle »¹⁵ depuis l'émergence même

¹² Il ya aussi sûrement à regarder du côté de la finance islamique qui, même si elle a pour but de contrôler la finance (et non la (re)définir), souligne que des principes éthiques peuvent être premiers (sans être dupe de leur possible contournement) : des valeurs sociales déterminent les conditions et l'espace « légitime » de l'action financière (Erragragui, 2013) dans le double sens de l'expression, à la fois titre financier et de l'agir

¹³ Pour une approche de terrain de la mobilisation de tels concepts voir Lavigne-Delville (1998) sur le cas de l'Afrique, et entre autre Constantin (1998), Chauveau J.-P. et Mathieu (1998) et P. Vincent (1998) ainsi que la Troisième Partie ; et aussi Le Roy, Kartensy et Bertrand (1996) en particulier pour la discussion des communaux et la modélisation de la distribution des droits de propriété et de gestion dans leur double affectation individuelle et collective.

¹⁴ Voir aussi Hess et Ostrom (2011) pour les 'communs' immatériels dont le savoir.

¹⁵ Par cette opposition je reprends sous un vocable différent ce que Marx qualifie, respectivement, de propriété privée (capitaliste), c'est la propriété privée des moyens de production et d'échange, et de « *propriété véritablement humaine et sociale* » (1972 : 68) que je qualifie de « personnelle », la première donnant du « *pouvoir sur la moindre quantité de travail d'autrui* » (1976 : 227). Pour une lecture critique de cette interprétation voir Dardot et Laval (2012 : 641 et suivantes ; 2014 : 233 et suivantes). Pour une étude historique voir Meiksins-Wood (2013, 2014).

du libéralisme et des conditions historiques et sociales dans lesquelles elle s'est affirmée (Saint Victor (de), 2014). La première, en séparant le travailleur des moyens de production, cherche par l'accumulation, non l'amélioration du rapport à la nature mais la valeur pour la valeur : « *the pressure for capital to escape from the confines of production goes beyond the potential disruptions arising from the class struggle, it comes from the inter nature of capital, the contradiction between value in exchange and value in use.* » (Weeks, 2010 : 141; voir aussi Marx, 2010 : 208, 219, 238 par exemple). La seconde est fondée sur les résultats du travail du travailleur, possédant ses moyens de production, et la jouissance qui doit lui en être garantie (Marx, 1978 : 203-205). Comme le dit très bien Marcuse « *La liberté personnelle que la société bourgeoise a effectivement développée (...) est l'expression de la libre concurrence des producteurs de marchandises* » (1971 : 139). Dès lors, « la propriété privée coordonnée » permet d'insister sur deux dimensions centrales, la relation entre la propriété privée « personnelle » et l'organisation d'un projet collectif coordonné.

Le défi est de passer d'une logique de l'avoir à une logique de la construction des 'biens communs'¹⁶ ou, comme le dirait Caillé « *de la nécessaire subordination (...) des intérêts de l'avoir aux intérêts de l'être* » (2007 : 101-102 ; souligné par l'auteur), soit comme résultat de l'activité de production, soit comme effet de l'action collective comme mode d'appropriation « *du monde entier de la culture et de la civilisation* » (Fischbach, 2009 : 234) ? Il s'agit donc de contribuer à définir les grandes lignes « *d'une conception alternative de la propriété comme jouissance de l'expression active de soi* » (idem : 238). Il est possible de suivre Fichte (cité par Fischbach) qui définit cette conception « *dans un droit exclusif à une activité libre déterminée* » (idem : 244). L'enjeu réside alors bien dans la reconnaissance (et la réponse) que « *la véritable opposition (...) n'est pas entre propriété privée et propriété collective, mais entre usage privé ou privatif et usage commun* » (idem : 249) et de proposer de construire « *un usage commun des biens et des richesses, contre leur consommation privée et privative qui prévaut aujourd'hui* » (idem : 262, souligné par l'auteur).

Ce texte soumet à la discussion l'hypothèse que le développement des techniques de communication, non seulement dans leur dimension technologique mais aussi gestionnaire, l'accélération et les modifications profondes des régimes d'accumulation, au-delà des crises récurrentes dont ils sont porteurs, dessinent aussi des perspectives émancipatrices correspondant à la fin « *du royaume de la nécessité* » (Marx, 1974b : 198-199). Cela n'est possible néanmoins que si, au préalable, les personnes sont capables de construire/proposer un projet social au sein duquel se déclinera le projet entrepreneurial coordonné : agir ensemble pourquoi ? Pour quel « bien commun » ? Ce « bien commun » n'est pas plus un objet, qu'une liste de principes généraux, mais « *le lieu d'une dynamique productrice de rapports sociaux, comme le ressort de la production de la vie sociale elle-même* » (Fischbach, 2015 : 71). En ceci, il appelle, dès l'origine du projet, une volonté d'explicitation des objectifs sociaux de celui-ci pour lequel l'action coordonnée est nécessaire. Comme le dit Fischbach « *la question est donc de savoir comment s'effectue et par quoi est rendu possible ce saut qualitatif qui fait passer des comportements associatifs aux formes proprement humaines de l'association, c'est-à-dire au domaine de l'action en commun* » (idem : 182).

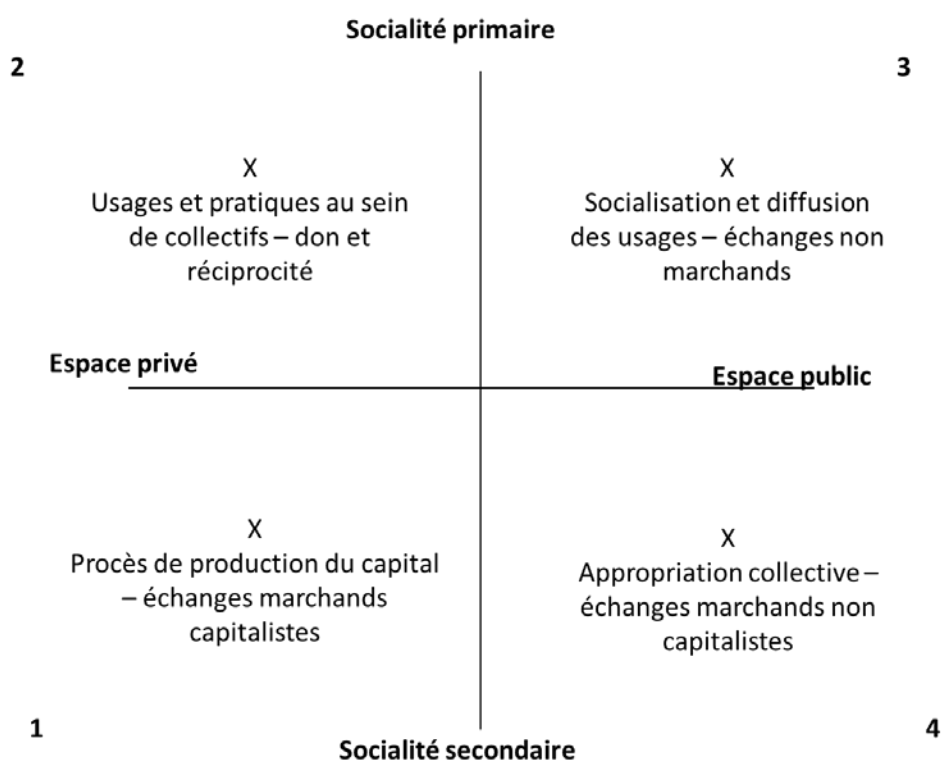
¹⁶ Voir Fischbach (2009 : 233 et suivantes) et Marx (1972 : 90-91). Pour une approche de ce concept en droit musulman, voir Ben Nasser (1998).

5. Une approche 'idéaltypique' de la circulation.

Pour opérer ce passage de l'associatif à l'action commune coordonnée (le social dirait Fischbach), j'ai recours à une démarche fondée sur la construction d'idéal-type tel que défini par Weber (1965) facilitant la recherche des faits et l'analyse de situations, dans un objectif de résolution de problèmes et de prise de décisions à partir duquel des possibles 'interstices' d'émancipation sont caractérisés. Il ne s'agit pas de considérer que chacun décrive la réalité de manière précise et exhaustive mais plutôt qu'en tant qu'idéal-type, ils nous permettent d'extraire de la dynamique observée « *des traits généraux dont l'assemblage permet de construire une typologie du réel* » (Defalvard, 2015 : 174). Il s'agit donc d'accentuer « *par la pensée des éléments déterminés de la réalité (...). En ce qui concerne la recherche, le concept idéaltypique se propose de former le jugement d'imputation : il n'est pas par lui-même une 'hypothèse', mais il cherche à guider l'élaboration des hypothèses. D'un autre côté, il n'est pas un exposé du réel, mais se propose de donner l'exposé de moyens d'expressions univoques* » (Weber, 1965 : 180)¹⁷. Il s'agit donc de prendre cette caractérisation comme « *des constructions théoriques qui utilisent l'empirique à titre d'illustration* » (idem : 200). C'est donc essentiellement une construction intellectuelle destinée à « *caractériser systématiquement des relations individuelles* » (idem : 195).

Ces « idéal-types » sont construits à partir des travaux sur les communautés de marque de Cova et Paraque (2013, 2016) élaborés à l'aide d'une grille de lecture issue de la socio-économie non utilitaire (Caillé, 2007).

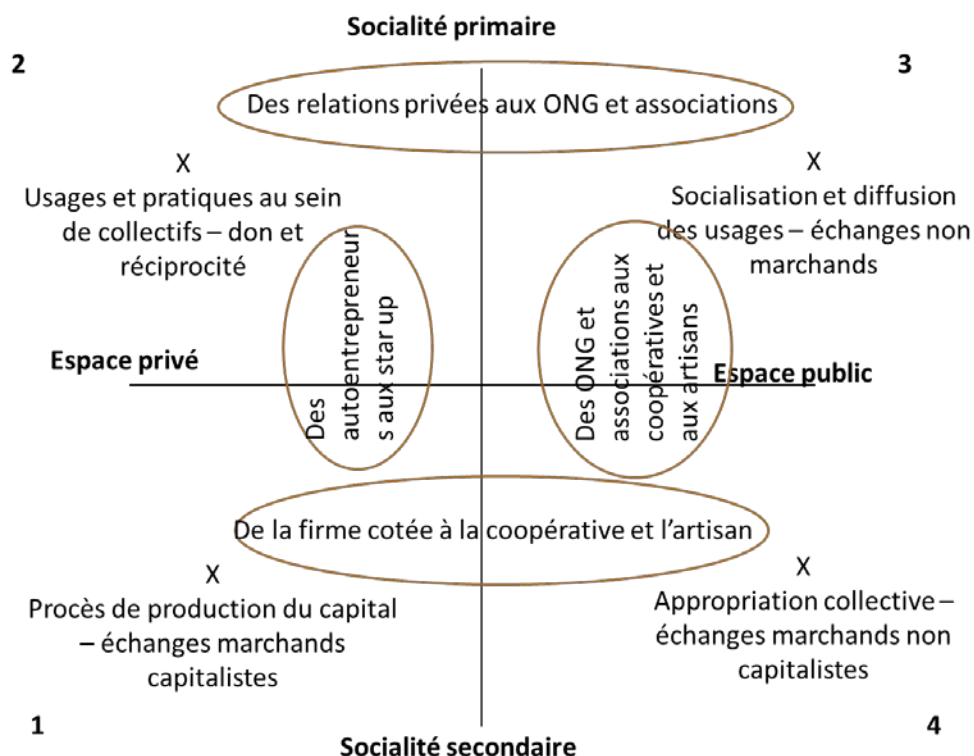
Figure 1 : Quatre idéal-types de production et de circulation



¹⁷ Dans son introduction à l'ouvrage, Julien Freund précise qu'il s'agit donc « *constructions téléologico-rationnelles [destinées] à faciliter l'interprétation valable empiriquement, en ce sens qu'elles permettent de mesurer l'écart entre la réalité et la rationalité téléologique (...)* » (Weber, 1965 : 69)

En première approximation, cette grille (figure 1) fait apparaître un ensemble de trajectoires/comбинаisons possibles entre l'espace privé et l'espace public, entre la socialité primaire et la socialité secondaire. « *Nos distinctions et nos typologies seront assurément plus claires si nous ne les fondons pas seulement sur l'opposition entre le primaire et le secondaire, mais sur un croisement entre cette opposition avec celle du privé et du public. Il est ainsi facile, au sein de la socialité secondaire, de distinguer entre un secondaire privé (l'entreprise, le marché) et un secondaire public (l'État, l'administration). De même et symétriquement s'impose tout naturellement à l'esprit la distinction entre un primaire privé (la famille, la domesticité) et un primaire public (l'associatif, les corporations, les confréries, l'espace public d'interconnaissances)* » (Caillé, 2007 : 135). La grille d'analyse ainsi établie (premier axe : Socialité primaire – Socialité secondaire ; deuxième axe : Espace privé – Espace public), permet de délimiter des usages, des espaces, et leurs règles, d'action collective plus ou moins organisées, formalisées. Il ne s'agit pas d'un parcours obligé entre les quadrants mais plutôt de possibilités d'émergences, d'opportunités, marchandes ou non, à travers un espace pouvant générer des formes hybrides, comme les mutuelles par exemple ou les coopératives ou encore la Sécurité Sociale, acteur privé mais portant la socialisation d'un besoin géré collectivement hors du marché capitaliste (ce qui ne veut pas dire indépendamment, sans subir/être confronté à son influence et ses exigences). Le terme « public » exprimant alors la coordination collective dans et par le public concerné. Cette représentation identifie en première approximation des espaces sociaux permettant une action collective.

Figure 2 : Des 'interstices' d'organisations alternatives de l'action collective

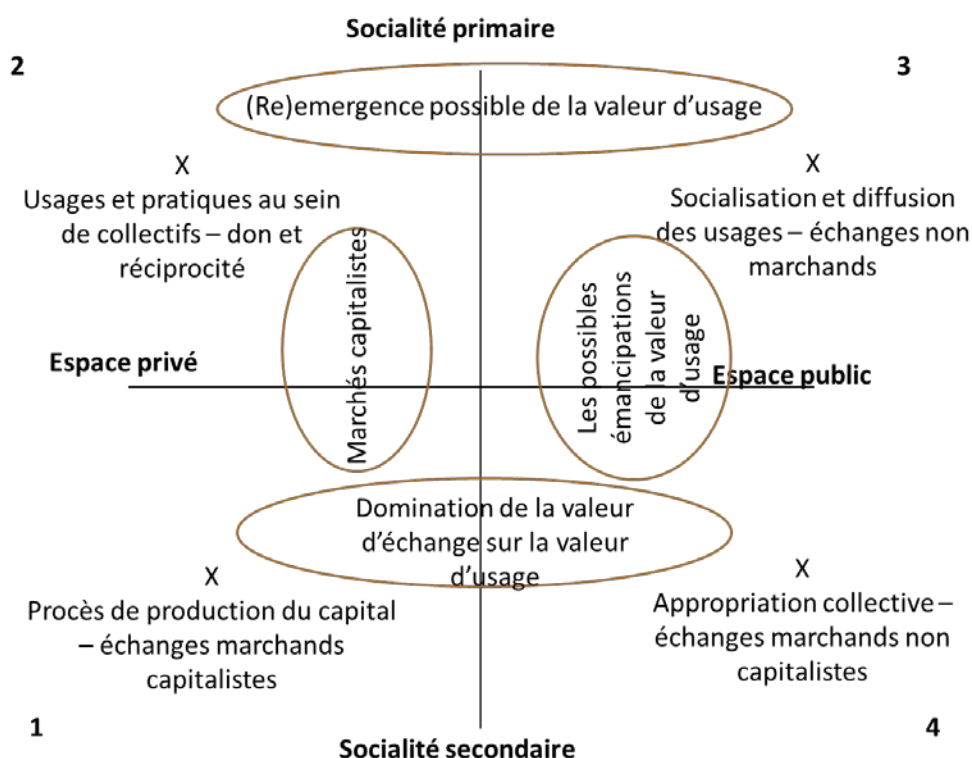


En s'appuyant sur la figure 2 présentée, on pourrait proposer que les quadrants 2 à 4 puissent constituer des espaces pertinents pour déployer une gestion collective d'une ressource commune. À partir d'un projet commun, et en commençant par une communauté d'usage, il est possible d'imaginer des diffusions diverses fondées sur le fait « coopératif »

(Hiez, 2013), allant du non marchand (gestion d'une forêt par ses riverains) au marchand (valorisation d'activités génératrices de revenus à partir de la gestion d'une ressource), y compris dans ses relations au « marchand capitaliste » en tant que les entreprises sont insérées dans des environnements économiques et sociaux donnés (Weinstein, 2010).

La coopérative peut être (ce qui veut dire aussi qu'elle peut ne pas l'être) une organisation capable de valoriser la responsabilité autour d'usages au même titre que les pratiques de promotion des circuits-courts, en tant qu'elle répond au développement humain à condition de poser explicitement la vision qu'en ont les membres associés et leurs éventuels salariés (Baretto, 2011). En effet, les indicateurs usuels de performances sont ceux de la société centrés sur l'évaluation de la valeur d'échange, c'est-à-dire in fine de la valeur actionnariale¹⁸. Il faut expliciter ce qui intéresse les parties prenantes pour que la réalisation du surplus nécessaire à la pérennité du projet réponde aux usages (besoins) et non à la valeur (d'échange), et ne soit pas en fait conduit implicitement par les règles de la création de valeur actionnariale. Cela implique de construire d'autres règles comptables et donc d'autres normes d'évaluation de la performance des projets, comme le propose Rambaud (Rambaud, 2015). À cet égard, l'évaluation sociétale du projet à l'aide de la grille proposée autour des axes de la socialité et de la propriété, peut aider à la compréhension et au partage de celui-ci.

Figure 3 : Les 'interstices' pour une valeur d'usage émancipée



Dans le cas d'une valeur d'usage émancipée (figure 3), il s'agit de mettre en évidence les expérimentations, les développements récents visant à supporter des émancipations, construire des solidarités renouvelées : commerce équitable, circuit-court, monnaie locale au service d'un territoire comme le cas de la Banco de Palma (Hudon et Meyer, 2016). Il est possible de trouver cette dynamique dans d'autres domaines, tels les communautés de

¹⁸ Pour une revue de la littérature concernant les formes coopératives de financement voir Butzbach et Mettenheim (2015).

marque construite autour d'une passion commune comme dans le cas de Ducati, Alfa-Roméo, Nutella (Cova et Paraque, 2013, 2016). Mais cette construction sociale existe aussi dans le domaine de l'immatériel avec les communautés de l'open-source, du copy-left, des blockchains (Bollier, 2014). La diversité de ces pratiques et projets soulignent qu'il est possible de produire et de faire circuler biens et services selon des principes et des règles non capitalistes (au sens de rapport social de production). Mais elle interroge aussi sur les formes et modalités émergentes du financement requis, comme le souligne le succès du crowdfunding, du crowdlending et autres finances participatives. En tant que telle, elles n'ont rien d'émancipatrices en ce sens qu'elles peuvent (et sont) aussi des opportunités marchandes d'innovation et de conquêtes de parts de marchés pour les sociétés traditionnelles. Ce financement de proximité est connu avec les Cigales et autres clubs d'investisseurs ou les Business Angels. Ce qui peut changer est la possibilité d'associer de manière active, en leur donnant la parole selon des règles qui leur sont propres, les apporteurs de fonds et les porteurs de projets. Au-delà d'une forme de désintermédiation démocratique de la relation de financement, c'est aussi la construction de la confiance et d'un sens partagé qui est rendue possible. Le terme de 'construction' prend ici tout son sens car il s'agit de disposer de méthodes, d'outils, et de leur discussion, afin de co-élaborer un 'commun'¹⁹.

6. Une finance comme 'commun'.

Si la monnaie est un bien commun comme l'explique Aglietta (2016), elle peut être aussi un 'commun' comme le montre les monnaies locales. En effet, on peut identifier une ressource, qui est l'unité de compte, et l'unité de prélèvement qui est le prix payé pour une opération marchande. Elle obéit à des règles de gouvernance sous un régime de propriété qui définit qui peut faire quoi. Mais la monnaie est étroitement liée au temps, à savoir - pour notre objet - à une richesse future anticipée fondant les décisions d'investissement, et donc la validation in fine des opérations marchandes engagées, par le paiement des biens et des services produits puis vendus. Ce lien au temps est le projet social sur lequel baser les anticipations, non seulement de production de biens et services mais aussi de rapports à nos semblables dans le futur. Une finance comme 'commun' correspondrait alors à une finance adossée à une monnaie exprimant une appartenance commune et permettant de se projeter dans le futur sur la base d'anticipations co-élaborées et co-pilotées.

Dans la figure 1, les quadrants 2 et 3 sont les 'interstices' dans lesquels une « finance comme commun » pourrait se déployer ou, a minima, s'expérimenter.

Deux fonctions de la finance sont primordiales pour assurer le lien inter et intra générationnel à travers l'activité économique: la liquidité, c'est-à-dire de pouvoir payer ses dettes, et l'accès au crédit, c'est-à-dire pouvoir engager ses anticipations (Giraud, 2012 ; Aglietta, 2016).

La finance comme 'commun' pourrait être organisée sur la base de ces deux qualités :

- l'une permet de se libérer de la dette ou de faire un achat quand on le veut,
- l'autre autorise de se projeter dans l'avenir ou de faire face à des aléas quand la liquidité fait défaut.

Les deux qualités attendues de cette finance répondent à trois fonctions mais ne sont pas au même niveau. Il faut alors distinguer:

¹⁹ Dans cette perspective voir Callon, Lascoumes, Barthe (2001).

- Une dépense de revenus, la consommation dont relève généralement les monnaies locales²⁰.

- Le transfert de capital, l'investissement, pour lequel le crédit/endettement correspond à une anticipation, une opportunité

- Le besoin de faire face à un aléa, à un imprévu.

Il s'agit alors de caractériser l'institution de la « Finance comme 'Commun' » dans une double dimension supportant les usages et portant de nouvelles pratiques :

- les droits de propriété correspondant à cette gestion et fondant l'existence de cette institution, y compris dans ses relations avec les autres acteurs du financement.

- les principes constitutifs d'une telle institution ce qui pose la question des relations avec le système bancaire en lien avec la nature de la monnaie propre au projet social;

Cela est bien montré par les travaux sur les régimes d'engagement de l'économie des conventions (Rivaud-Danset et Salais, 1992). Deux types de relations sont envisageables selon que l'on gère la relation de financement comme un pur risque, c'est-à-dire comme un calcul de probabilité de défaut et donc fondé sur le prix (1), ou comme un construit social dans la durée, fondé sur un ensemble d'engagements communs (2), et donc dans une gestion collective de l'information pour répondre à l'incertitude :

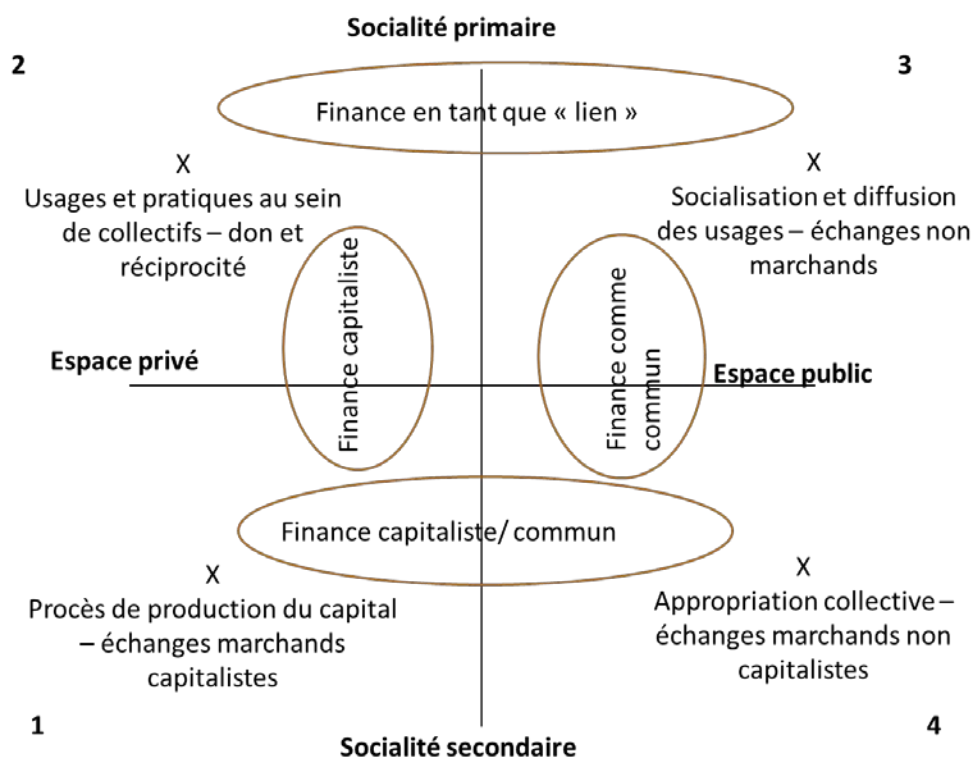
1. « *Le modèle bancaire "à l'acte" exclut toute compréhension personnalisée au profit d'une information standardisée sur le client en termes de calcul de probabilité.*» (Rivaud-Danset et Salais, 1992: 91).

2. « *Le modèle bancaire "d'engagement" sacrifie l'opportunisme et la réversibilité au profit d'une relation de confiance (...)*» (idem: 89).

Autrement dit, dans une relation d'échange purement marchande (1) avec la banque, ou les prêteurs au sens large, seuls les critères de prix et de coûts président à la décision d'échange, ce qui ne peut que renforcer une relation de court-terme, qui plus est opportuniste. En revanche, si on veut assurer cet accès au crédit dans le temps, et donc aussi à une liquidité future, il faut que l'échange soit porté par d'autres critères que ceux du prix (2). Cela veut dire, pour les parties, d'être capable de nouer une relation d'engagement (Rivaud-Danset, 1995, 1996 ; Rivaud-Danset, Salais, 1992).

Figure 4 : Les 'interstices' pour une finance comme commun.

²⁰ Voir ce qu'en dit Aglietta (2016).



Une finance comme 'commun', permettant un accès à la liquidité et au crédit en lien avec des objectifs coordonnés partagés, devrait relever:

- D'une circulation des biens et services fondée sur l'échange marchand non capitaliste, voire l'échange non marchand²¹, et dont les monnaies locales expriment des prémisses (voir Aglietta, 2016, pages 191 et suivantes).
- D'une relation de financement (dont bancaire) d'engagement, de proximité, pour laquelle les critères de prix ou de valeurs ne sont pas les seuls déterminants de l'échange et donc articulés ou soumis à des critères soit d'usage (besoins à satisfaire), soit de développement de liens sur un territoire ou entre populations partageant les mêmes aspirations et principes de coordination, que les plateformes de financement participatifs pourraient contribuer à porter.

Elle s'appuierait sur une institution commune de gestion de cette ressource définissant les conditions de la collecte de l'épargne mais aussi de mobilisation du crédit auprès des autres institutions financières « extérieures », et organiserait les modalités du prélèvement unitaire de la ressource afin de financer les projets validés par le collectif institué. Cette institution serait réglée via une Arène des choix collectifs (Ostrom, 2010).

La soutenabilité de cette institution de gestion collective de la ressource 'finance' est du même ordre que celle dont relève la convention monétaire. Il s'agit d'une exigence éthique précisant les lignes de conduites acceptées, une contrainte acceptée par les acteurs dans le cadre d'un système de règles et de normes, et une satisfaction à agir dans ce cadre (Aglietta, 2016 : 71 et 392 ; Ostrom, 2010).

²¹ Voir "Réinventer la monnaie", Les dossiers d'Alternatives Economiques n° 6, mai 2016. http://www.alternatives-economiques.fr/le-temps-ce-n-est-pas-que-de-l-argent-_fr_art_1439_76191.html.

7. Conclusion.

En conclusion provisoire, l'appropriation collective des moyens de production implique de bien spécifier les termes de la formulation. Celui de 'collectif' ne se réduit pas à l'appropriation étatique, la nationalisation, des moyens de production. Ce n'est, au mieux, qu'un cas particulier dans le cadre d'engagements dépassant les capacités des acteurs localisés (chemins de fer, aérospatiale ...). Le 'collectif' exprime une vision partagée mobilisant en commun des ressources aux statuts juridiques divers mais déployées de manière coordonnée et délibérée (Lavigne-Delville, 1998 ; Le Roy et ali., 1996). Le terme de 'moyens de production' ne doit pas être entendu dans son acception productiviste, ni réduit à sa seule dimension matérielle, tangible. Il doit être compris comme l'identification, y compris culturelle, des moyens nécessaires pour être pleinement humain. A ce titre, une finance comme 'commun' est celle qui permet cette humanité construite sur une reconnaissance des dettes que nous avons, non en termes de soumission mais de reconnaissance de ce qui nous a été donné et de ce que nous pouvons à notre tour délivrer. Cela est nécessaire pour répondre de manière solidaire et soutenable aux enjeux de développement auxquels nous sommes confrontés afin d'être « *en mesure de l'accoucher [la nature] des créations virtuelles qui sommeillent en son sein* » (Benjamin cité par Fischbach, 2011: 135).

Bibliographie

Aglietta M. (2016), *La monnaie entre dettes et souveraineté*. En collaboration avec Ahmed P.O. et Ponsot J-F., Odile Jacob, Paris.

Amable B. (2005), *Les cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*. Seuil, Paris.

Batifoulier P., Besis F., Ghirardello A., de Larquier G. et Remillon D. (Dir.) (2016), *Dictionnaires des conventions, Autour des travaux d'Olivier Favereau*. Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.

Baretto T. (2011), « Société coopérative de production et démocratie dans l'entreprise », in, *L'entreprise, formes de la propriété et responsabilités sociales*, Baudoin R. (Ed.), Collèges des Bernardins, Paris, pp. 347-366.

Ben Nasser A. (1998), « Droit musulman et pratiques foncières en Afrique de l'Ouest », in Lavigne-Delville P. (1998), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala Coopération Française, Paris.

Bollier D. (2014), *La renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*. Editions Charles Léopold Mayer, Paris.

Bourdieu P. (1994), *Raisons pratiques sur la théorie de l'action*, Essais, point, Paris.

Boyer R. (2004), *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?*, Odile Jacob, Paris.

Butzbach O. and von Mettenheim K.E. (2015), *Alternative Banking and Theory, Accounting, Economic and Law*, 5(2): 105–171.

Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Points-Essais, Editions du Seuil, Paris.

Caillé A. (2007), *Anthropologie du don*, La Découverte/Poche, Paris.

Carré L. (1998), « Communs et communaux en France : heurs et malheurs d'une ressource commune », in Lavigne-Delville P. (1998), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala Coopération Française, Paris.

Cathcart, A. (2013), « Paradoxes of Participation: Non-Union Workplace Partnership in John Lewis », *International Journal of Human Resource Management* 25(6): 762–80.

Cefaï D. (2007), *Pourquoi nous mobilisons-nous ?* La Découverte MAUSS, Paris.

Chaigneau A. (2014), « L'entreprise à la croisée des doctrines des « biens communs », in *Repenser les biens communs*, Parance B., de Saint Victor J. (2014), CNRS Editions, Paris, pp. 155-174.

Chanteau J-P., Coriat B., Labrousse A. et Orsi F. (dir.) (2013), « Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique », *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2^e semestre / Autumn, mis en ligne le 23 décembre 2013, consulté le 17 février 2014. URL: <http://regulation.revues.org/10365>.

Chassagnon V. et Hollandts X. (2014), « Who are the owners of the firm: Shareholders, Employees or No-one ? », *Journal of Institutional Economics*, vol.10, n°1, pp 47-69.

Chauveau J.-P. et Mathieu P. (1998), « Dynamiques et enjeux des conflits fonciers. » in Lavigne-Delville P. (1998), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala Coopération Française, Paris.

Comby J. (1998), « La gestation de la propriété », in Lavigne-Delville P. (1998), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala Coopération Française, Paris.

Constantin F. (1998), « La gestion des ressources naturelles sauvages : droits, développement local et enjeux de pouvoirs. » in Lavigne-Delville P. (1998), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala Coopération Française, Paris.

Coriat B. (Dir.) (2015), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*. Les Liens Qui Libèrent, Mayenne.

Cova B. et Paraque B. (2013), « Value Capture and Brand Community Management » (March 15). Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=2233829> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2233829>.

Cova B. et Paraque B. (2016), « Value slippage in brand transformation: a conceptualization », *Journal of Product & Brand Management*, Vol. 25 Iss 1 pp. 3 – 10.

Dardot P. et Laval C. (2012), *Marx, prénom : Karl*. NRF Essais, Gallimard, Paris.

Dardot P. et Laval C. (2014), *Commun*. La Découverte, Paris.

Defalvard H. (2015), *La révolution de l'économie en 10 leçons*. Les Editions de l'Ateleur. Ivry sur Seine.

Descola P. (2005), *Par-delà nature et culture*, NRF, Gallimard, Paris.

Duchastel J. (2004), « Du gouvernement à la gouvernance : crise ou ajustement de la régulation », in *La régulation néolibérale. Crise ou ajustement?* Canet R. et Duchastel J. (sous la dir.) (2004) Montréal, Athéna Éditions.

Durance P. (2011) 'La coopérative est elle un modèle d'avenir pour le capitalisme? Retour sur le cas Mondragon', *Gérer et Comprendre*, December(106): 69–79.

Erragragui E. (2013), « Socially Responsible Investment and Islamic Investment: The Ethical Bridge », Séminaire de Recherche Internationale, Chaire Éthique et Normes de la Finance de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (en partenariat avec King AbdulAziz University à Djeddah), 13/04/2013, Paris.

Fischbach F. (2009), *Sans objet : capitalisme, subjectivité, aliénation*, Librairie Philosophique J. Vrin, Paris.

Fischbach F. (2011), *La privation de monde. Temps, espace et capital*, Librairie Philosophique J. Vrin, Paris.

Fischbach F. (2015), *Le sens du social. Les puissances de la coopération*, Lux/Humanités, Québec.

Fontaine L. (2014), *Le marché*, NRF Essais, Gallimard, Paris.

Giraud G. (2012), *Illusion financière*, Seuil, Collection Poche, Paris.

Gomez P. Y. (2009), « Théorie néolibérale du gouvernement des entreprises : critique d'un renversement critique », in *Les études critiques en management*, Golsorkhi D., Huault I. et Leca B., Presses Universitaires de Laval, Québec, pp. 233-260.

Graeber D. (2013), *Dettes. 5 000 ans d'histoire*. Les Liens qui Libèrent.

Hess C. et Ostrom E. (2011), *Understanding Knowledge as a Commons*, MIT Press, Cambridge, USA.

Hiez D. (2013), *Coopératives*, Éditions Delmas, Dalloz, Paris.

Hiez D. et Lavillumière E. (sous la direction) (2013), *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, Larcier, Droit et économie sociale et solidaire, Bruxelles.

Hillenkamp I. et Servet J-M. (2015), *Le marché autrement. Marchés réels et marché fantasmé*, Classique Garnier, Paris.

Hudon M. et Meyer C. (2016), « Microfinance and common goods: A study of Brazilian community development banks », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 1–18. DOI: 10.1177/0899764016643609.

Jacot H. (1998), « Les figures de l'entreprise », in Kergoat J., Boutet J., Jacot J., *Le monde du travail*, Editions La Découverte.

Jensen M. C. (2001), « Value Maximization, Stakeholder Theory, and the Corporate Objective Function », october, téléchargeable sur <http://ssrn.com/abstract=220671>; also publishing in *Journal of Applied Corporate Finance*, volume 14, n° 3 (2001).

Labica G. et Bensussan G. (1999), *Dictionnaire critique du marxisme*, PUF-Quadrige, Paris.

Lavigne-Delville P. (1998), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala Coopération Française, Paris.

Le Roy E., Kartensy A. et Bertrand A. (1996), *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Karthala Coopération Française, Paris.

Le Roy E. (1998), « De l'appropriation à la patrimonialité. Une brève introduction à la terminologie foncière » in Lavigne-Delville P. (1998), *Quelles politiques foncières pour*

l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Karthala Coopération Française, Paris.

Madison M.J, Frischmann B.M. et Strandburg K.J. (2010), «Constructing commons in the cultural environment», *Cornell Law Review*, volume 95-4, May, pp. 657-710.

Manent P. (1987), *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Hachette, Paris.

Mauss M. (2012), *Essai sur le don*, PUF, Quadrige, Paris.

Marcuse H. (1971), *Pour une théorie critique de la société*, Denoël, Médiations, Paris.

Marx K. (1972), *Manuscrits 1844*, Éditions Sociales, Paris.

Marx K. (1974), *Théorie sur la plus-value. Tome 1*. Editions Sociales, Paris.

Marx K. (1974b), *Le Capital, Livre 3, Tome 3*. Editions Sociales, Paris.

Marx, K. (1976), *L'Idéologie Allemande*. Editions Sociales, Paris.

Marx, K. (1978), *Le Capital, Livre 3, Tome 2*. Editions Sociales, Paris.

Marx K. (2010), *Le chapitre VI, Manuscrits de 1863-1867 – Le Capital, Livre 1*, Traduction de G. Cornillet, L. Prost et L. Sève, Les Editions Sociales, GEME, Paris.

Meiksins-Wood E. (2009), *L'origine du capitalisme*. Lux/Humanités, Québec.

Meiksins-Wood E. (2013), *Des citoyens aux seigneurs. Une histoire sociale de la pensée politique de l'antiquité au Moyen Âge*. Lux/Humanités, Québec.

Meiksins-Wood E. (2014), *Liberté et propriété. Une histoire sociale de la pensée politique occidentale de la Renaissance aux Lumières*. Lux/Humanités, Québec.

Olivi P. de J. (2012/1293-1295), *Traité des contrats*. Les Belles Lettres, Paris.

Ostrom E. (2005), *Understanding institutional diversity*, Princeton University Press, Princeton.

Ostrom E. (2010), *Gouvernance des biens communs*, De Boeck, Bruxelles.

Ostrom E. et Basurto X. (2013), « Façonner des outils d'analyse pour étudier le changement institutionnel », *Revue de la régulation*, 32 p., [En ligne], 14 | 2^e semestre / Autumn, mis en ligne le 23 décembre 2013, consulté le 17 février 2014. URL: <http://regulation.revues.org/10365>.

Paranque B. et Willmott H. (2014), « Cooperatives - Saviours or Gravediggers of Capitalism? The Ambivalent Case of the John Lewis Partnership », *Organization*, special issue, Vol. 21(5), pp. 604 –625.

Plihon, D. (2002), *Rentabilité et risque dans le nouveau régime de croissance*. Rapport au Commissariat Général du Plan, La Documentation Française, Paris.

Rambaud A. (2015), « La valeur de l'existence en comptabilité : pourquoi et comment l'entreprise peut (p)rendre en compte des entités environnementales pour « elles-mêmes » ? » Thèse de doctorat en Sciences de gestion, Université Paris-Dauphine, Paris. Accessible <http://www.theses.fr/2015PA090050>.

Rehn A. (2014), « Gifts, gifting and gift economy. On challenging capitalism with blood, plunder and necklaces », in *The Routledge companion to alternative organisation*, Parker M., Cheney G., Fournier V. and Land C. (éds) London, Routledge

Rivaud-Danset D. et Salais R. (1992), « Les conventions de financement. Premières approches théorique et empirique », *Revue Française d'Économie*, Vol. VII, 4, p. 81-120.

Rivaud-Danset D. (1995), « Le rationnement du crédit et l'incertitude », *Revue d'Économie Politique*, 105, mars-avril.

Rivaud-Danset D. (1996), « Les contrats de crédit dans une relation de long terme », *Revue Économique*, n° 4, juillet.

Roger B. (2011), « L'entreprise et la personne », in *L'entreprise, formes de la propriété et responsabilités sociales* Roger B. (Ed.), Collèges des Bernardins, pp. 105-149.

Sahakian M. et Servet J-M. (2015), « Separating the wheat from the chaff: sharing versus self-interest in crowdfunding », in *Strategic Managerial Approaches to Crowdfunding Online*, Assadi D. (éd.), IGI Global Publisher.

Saint Victor (de) J. (2014), « Généalogie historique d'une "propriété oubliée" », in *Repenser les biens communs*, Parance B., de Saint Victor J. (2014), CNRS Éditions, Paris, p. 51-79.

Schlager E. et Ostrom E. (1992), « Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis », *Land Economics*, (68/3): 249-262, University of Wisconsin Press.

Segrestin B. et Hatchuel A. (2011), « L'entreprise comme dispositif de création collective : vers un nouveau type de contrat collectif. », in *L'entreprise, formes de la propriété et responsabilités sociales* Baudoin R. (Ed.), Collèges des Bernardins, pp. 219-272.

Servet J-M. (2013), « Monnaie : quand la dette occulte le partage », *La Découverte, revue Française de Socio-Économie*, 2 – n° 12, p. 125-147.

Servet J-M. (2012), *Les monnaies du lien*, Presses Universitaires de Lyon.

Sève L. (2012), *Aliénation et émancipation*. La Dispute, Paris.

Testart A. (2007), *Critique du don, études sur la circulation non marchande*. Syllepse, Paris.

Veldman J. et Willmott H. (2013), « What is the corporation and why does it matter? », *M@n@gement*, n°5, Vol. 16, pp. 605-620.

Vincent P. (1998), « Quelle place pour les autorités foncières locales », in Lavigne-Delville P. (1998), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala Coopération Française, Paris.

Weber M. (1965), *Essais sur la théorie de la science*. Plon, Paris.

Weeks J. (2010), *Capital, exploitation and economic crisis*, Routledge Frontiers of Political Economy, London.

Weinstein O. (2010), *Pouvoir, Finance et Connaissance, les transformations de l'entreprise capitaliste entre XX^e et XXI^e siècle*, Éditions La Découverte, Paris.

Willmott H. (2010), « Creating value beyond the point of production: branding, financialization and market capitalization », *Organization*, vol. 17, no.5, pp. 517-542.

Pour un nouvel écosystème de financement

Monde de production, Commun et financement d'impact sociétal ²²

Bernard Paraque

Résumé : Ce travail s'inscrit dans la poursuite des réflexions critiques engagées sur le paradigme qui définit le rendement financier tel qu'il est utilisé par la profession et théorisé par la communauté académique. Si on veut aller au-delà des constats pour contribuer à la construction de solutions d'émancipation, d'autres questions sont cruciales : qu'est alors un rendement social alternatif au rendement financier ? Comment l'évaluer et le proposer dans des outils d'allocation de ressources ? Quel dispositif peut permettre d'opérationnaliser une telle démarche ? L'hypothèse de cette recherche est de considérer que l'économie des conventions telle que développée par les travaux de Robert Salais et Michael Storper en termes de *mondes de production* permet non seulement de comprendre la diversité concrète des formes de coordination des organisations productives mais aussi la dynamique du système productif dans son ensemble dans lequel est inséré le 'commons' tel que définie par Ostrom. L'un des enjeux de cette action collective orientée est celui de son financement selon des modalités qui respectent la cohérence du « monde de production » (ou avec le monde cible en cas de changement) et les objectifs/valeurs du collectif humain qui le porte. Dit autrement, comment assurer les porteurs du projet que les critères de financement ne vont pas entrer en contradiction avec leurs propres critères d'impact social et remettre en cause les finalités du collectif ?

²² Merci à Roland Pérez et à Hervé Charmettant pour leur lecture précise, pertinente, exigeante mais toujours bienveillante et positive. Merci à Jean-Michel Servet, Thomas Lagoarde-Segot, Christophe Revelli pour leur intérêt permanent et la justesse de leurs commentaires. Merci aux participants du séminaire organisé par La Coop des Communs le 11 avril 2018, "La banque en communs ?", pour leurs remarques et questions. Enfin merci aux trois relecteurs anonymes qui m'ont aidé à préciser mes arguments. Les erreurs ou approximations substantielles me restent totalement imputables.

Pour un nouvel écosystème de financement

Monde de production, Commun et financement d'impact sociétal

Introduction

Cette vision par laquelle l'intérêt matériel particulier peut conduire au bien-être collectif a été contestée dès son affirmation comme le relève Hirschman (1980) en citant Barnave (idem, p. 107) et Tocqueville (idem, p. 111) en écho aux Physiocrates pour lesquels « le bien public est la résultante de la libre poursuite, par chacun, de son intérêt particulier » (idem, p. 89). Le débat présent s'inscrit donc dans l'héritage d'une pensée commune exprimée dès les XIII^e et XIV^e siècles. Pierre Jean de Olivi définit la finalité des contrats « ... *dans les contrats civils et humains, la raison finale est le bien commun de tous, l'équité dans la fixation des prix a été et doit être mesurée en fonction du bien commun* » (Olivi, 2012, p. 111). Thomas d'Aquin soumet la partie au tout: « *La partie, en tant que telle, est quelque chose du tout ; d'où il résulte que le bien de la partie doit être subordonnée au bien du tout* » (cité par Béraud et Faccarello, 1992, p. 26). Dans un période où l'individualisme promu par le paradigme dominant remet en cause la cohérence sociale et la soutenabilité des choix de croissance, il est nécessaire de questionner les modalités des prises de décisions concernant l'affectation des ressources, comme le souligne, par exemple, les réflexions en termes de « partie prenante » en finance (Jensen, 2001). Ce questionnement est d'autant plus urgent que la domination de la valeur d'échange s'accroît en même temps que, paradoxalement apparemment, émergent des espaces d'émancipation de la valeur d'usage (Cova et Paraque, 2012 ; Paraque, 2015, 2017). La marchandisation croissante de notre monde n'est pas tant liée aux développements des échanges marchands en tant que tels mais des échanges marchands capitalistes, c'est-à-dire ceux qui visent l'accroissement (l'accumulation) du capital comme une fin en soi. « *the pressure for capital to escape from the confines of production goes beyond the potential disruptions arising from the class struggle, it comes from the inter nature of capital, the contradiction between value in exchange and value in use.* » (Weeks, 2010, p. 141), autrement dit « *Le résultat du procès de production capitaliste n'est ni un simple produit (valeur d'usage) ni une marchandise, c'est-à-dire une valeur d'usage qui a une valeur d'échange déterminée. Son résultat, son produit, c'est la création de la plus-value pour le capital et donc la transformation effective d'argent ou de marchandise en capital ...* » (Marx, 1974, p. 467-468).

Si on veut aller au-delà des constats pour contribuer à la construction de solutions d'émancipation, d'autres questions sont cruciales: qu'est-ce qu'alors un rendement social qui serait alternatif au rendement financier ? Comment l'évaluer et le proposer dans des outils d'allocation de ressources ? Quel dispositif peut-il permettre d'opérationnaliser une telle démarche ?

La puissance de la finance moderne est sa capacité de synthèse à travers des indicateurs « simple »²³ construits pour servir une finalité précise qui est celle de la création de valeur actionnariale telle qu'elle est validée/sanctionnée par les marchés. Les deux indicateurs de base sont la rentabilité économique, taux de profit de l'entreprise, et la rentabilité financière, taux de profit pour l'entreprise. La distinction est importante car elle ouvre un

²³ Mais comme le disait Nietzsche « Toute vérité est simple, N'est-ce point là un mensonge au carré ? », ou encore Poulantzas « Les questions les plus simples sont aussi lorsqu'elles sont les vraies, les plus complexes » (1978 :15).

autre débat qui est celui du statut de l'entreprise et de la propriété des moyens de production (Baudoin, 2011). Par un effet d'entonnoir, la performance financière est supposée exprimer LA performance de l'entreprise alors qu'elle n'est en fait que la résultante de la performance stratégique de l'entreprise résultante d'arbitrage et de rapports de force entre les différentes parties prenantes, au premier lieu desquelles, les actionnaires. Il faut/faudrait « décomposer » la performance financière pour mettre en lumière les arbitrages/contraintes qu'en fait, elle exprime (Paranque, Rivaud-Danset et Salais, 1997, 1997b). Pour autant, les entreprises ont besoin d'une performance financière minimale, celle qui assure leur pérennité via la maîtrise de leur solvabilité. Cette solvabilité dépend du marché tant des biens et services que financiers via le coût de la ressource. De là né un cercle vicieux : la performance financière sanctionne la performance stratégique et donc cette dernière n'est « bonne » que si elle se traduit par de la performance financière qui s'autonomise de l'économie réelle (Plihon, 2002). On oublie alors qu'une bonne stratégie n'est que celle qui produit du bien-être social (du moins c'est que nous dit la théorie qui justifie la centralité de la finance dans notre société), mais comment l'apprécie-t-on, l'évalue-t-on, le définit-on ?

La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) ne peut exister sans son expression concrète qui est l'investissement tant financier que productif; de même l'Investissement Socialement Responsable (ISR) ne peut pas se réduire à la gestion d'actif dans la mesure où il ne fait sens qu'au travers des politiques d'investissements productifs (pour le différencier de l'investissement financier, c'est-à-dire un placement). Peut-on penser la RSE hors des pratiques concrètes des entreprises structurant l'espace commun, et donc la place et le rôle des personnes, et traduisant leurs anticipations sur le monde de demain et, de ce fait, le produisant ? La RSE ne peut donc pas s'analyser et se comprendre en dehors des politiques d'investissements des firmes. Toutefois cette responsabilité déclinée dans une politique d'investissement responsable ne peut être réduite au choix d'actifs financiers, même en tenant compte du comportement de la firme en termes de performance extra-financière. Ce choix exclut en effet les politiques d'investissement réel de la majorité des entreprises, politique tout autant structurante d'une RSE et d'un investissement responsable selon leur contenu en travail, leur contribution à l'obsolescence accélérée des produits et technologies, leur impact environnemental.

Dans cette perspective l'ISR²⁴ n'est pas seulement l'expression de la politique de gestion d'un portefeuille mais bien la déclinaison opérationnelle de la politique RSE²⁵ d'une entreprise (qualifiant sa politique d'investissement non exclusivement financière). La politique d'investissement de l'entreprise porte et exprime les choix de RSE arrêtés : investissement interne ou externe, de capacité ou de rationalisation, immatériel ou matériel, délocalisation ou localisation sur les territoires Autrement dit, l'engagement des moyens financiers que ce soit dans le quotidien de l'entreprise ou de sa gestion de portefeuille est le reflet de la conception qu'elle a de sa responsabilité citoyenne, sociale.

Une telle approche implique alors de comprendre son territoire et donc de le définir ; il peut être géographique, culturel, économique, sociétal.... Il faut alors identifier comment mobiliser ses parties prenantes (clients, consommateurs, usagers, partenaires) tant sur le plan de la gestion de trésorerie (ou d'actifs financiers) mais aussi sur l'engagement autour/à

²⁴ Terme que nous employons dans son sens générique et non institutionnalisé.

²⁵ Idem.

partir d'une éthique de l'entreprise²⁶. Mais il serait aussi possible d'inverser le raisonnement en partant du territoire comme lieu d'expression des besoins collectifs auxquels on cherche à répondre par la construction d'une organisation spécifique, générant en outre des revenus créant des débouchés. Ce questionnement est déterminant pour évaluer l'impact de la politique d'investissement sur le territoire de l'entreprise, c'est-à-dire in fine sur les personnes attachées ou à attacher à l'entreprise et à la déclinaison de sa responsabilité.

Pour ce faire, il faut prendre en compte les modes de coordination de l'action collective des personnes dans leur quotidien (Ostrom, 2010, 2005 ; Alvesson, Bridgeman, Willmott, 2009 ; Cefai, 2007). Ce quotidien correspond à une déclinaison de la politique RSE d'une entreprise à travers des ISRs tels que définis plus haut. Il s'agit alors de s'interroger sur les formes d'action et les projets exprimant/reflétant des valeurs communes partagées, portées par l'éventuelle communauté qui partage avec le projet/l'organisation une communauté de valeurs. De ce point de vue, on peut faire nôtre la définition de l'Economie Sociale et Solidaire donnée par Mayer et Caldier « *la solidarité en économie repose [devrait reposer] sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir des relations humaines, sur la base du consensus et de l'agir citoyen* » (2007, p. 102).

A partir de là l'enjeu est de comprendre comment il est possible de créer des activités génératrices de ressources permettant de faire face au quotidien d'une communauté, mais aussi d'anticiper sur les besoins de consommations futurs à travers la constitution d'une capacité d'épargne permettant de faire face aux aléas, de saisir les opportunités et de préparer les étapes futures de la vie ; bref gérer l'incertitude de cette communauté avec ses dimensions de solidarité entre individus, mais aussi l'incertitude des individus à laquelle peuvent répondre ces solidarités. Les questionnements générés par cette approche sont de l'ordre de : comment gérer l'incertitude et les risques non plus simplement au niveau de l'entreprise individuelle, mais au niveau des enjeux et impacts sociétaux, au premier lieu desquels ceux de la transition écologique ?

L'étude de l'action collective dans la production et la gestion de ressources permettant aux personnes parties-prenantes du projet, de dégager les revenus nécessaires à leur vie, est l'objet d'un regain d'intérêt à travers l'approche dite des « commons » depuis le nouvel élan que lui a donné Elinor Ostrom. Une confusion doit être évitée dès maintenant en distinguant le bien commun entendu comme un *a priori* sur ce qui doit être mise en commun entre les humains, ou comme valeur morale, et le « commun » tel que défini par Ostrom (2010)²⁷. Il s'agit dans le dernier cas, celui qui nous intéresse, d'« un système de règles régissant des actions collectives, des modes d'existence et d'activités de communautés » (Giraud, 2012 , p.142) caractérisé par un régime de propriété spécifique avec une distribution de droits d'usage ; à chaque système de ressources correspond un système de droits de propriété

²⁶ « L'éthique, quant à elle, n'est pas un ensemble de valeurs et de principes en particulier. Il s'agit d'une réflexion argumentée en vue du bien agir. Elle propose de s'interroger sur les valeurs morales et les principes moraux qui devraient orienter nos actions, dans différentes situations, dans le but d'agir conformément à ceux-ci. ». (<http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ethique/quest-ce-que-l-ethique/quelle-est-la-difference-entre-ethique-et-morale.html> accédé le 15/03/2018, Commission de l'éthique en science et technologie, Québec (La loi constitutive de la Commission de l'éthique en science et en technologie peut être consultée au chapitre IV.1 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (L.R.Q. c. M-15.1.0.1). <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/M-15.1.0.1>).

²⁷ Noté dans la suite 'commons' pour le différencier du « en commun ».

avec leur système de gouvernement. On peut alors caractériser un 'commons' à travers six dimensions/exigences : un collectif, un projet, une ressource ainsi que l'unité de prélèvement de cette ressource (un arbre, un poisson, un code, un flux ...), des droits de propriété distribués et un système de gouvernement assurant la soutenabilité du projet (Hess et Ostrom, 2011 ; Chanteau et ali., 2013 ; Coriat, 2015 ; Bollier, 2014 ; Parance et Saint-Victor, 2014)²⁸.

La double question que pose une telle démarche est, d'une part, celle des conditions d'émergence de ce 'commun' et son articulation avec les autres formes d'organisation et de propriété ; d'autre part le risque de « localisme » qu'une telle approche peut générer, sachant que pour être gouvernable, cette organisation doit permettre l'échange entre les personnes et correspondre à un espace d'action congruent à leurs objectifs.

L'hypothèse de cette recherche est de considérer que l'économie des conventions telle que développée par les travaux de Robert Salais et Michael Storper (1993) en termes de *mondes de production* permet non seulement de comprendre la diversité concrète des formes de coordination des organisations productives mais aussi la dynamique du système productif dans lequel est inséré le 'commons'. Plus exactement, il s'agit de prendre en compte les contraintes/rerelations entre le 'commons' et ses environnements. Il est intéressant de noter que dans ses travaux (2010) Ostrom ne dit rien sur les questions de financement des pêcheries au Canada par exemple, et comment ces modalités pèsent ou non sur la définition même du 'commons'. Il faut donc contextualiser le 'commons' à l'aide des caractéristiques du produit. En suivant Salais et Storper, un produit est défini par deux dimensions que sont celle du « marché » (des débouchés) et celle de la « technologie » mobilisée. Cette contextualisation permet de situer le 'commons' en caractérisant les actions congruentes à ces deux dimensions, combinaisons, appelées « monde de production ». Elle permet de qualifier les enjeux de cohérence de l'action collective en identifiant les conventions les caractérisant et qualifiant le ou les produit(s) réalisé(s). A l'inverse, ces dimensions impliquent pour un produit choisi, c'est-à-dire un marché et une technologie, une forme propre de cohérence impliquant des accords spécifiques entre les acteurs. Autrement dit, les projets s'opposent sur leur organisation, c'est à dire par leur(s) marchés(s) caractérisé(s) par le degré de prévisibilité ou d'incertitude auquel ils sont confrontés, et par leur combinaison productive (moyens de production standards ou spécifiques) (Salais, Storper, 1993). Dit autrement, « ... on doit se situer en amont de la division d'un marché réduit au prix et aux quantités (...) » pour s'intéresser à « l'étude des formes sociales qui sanctionnent l'accord des agents sur les descriptions du monde et leur permettent ainsi de coordonner leur projet. » (Salais, Baverez et Reynaud, 1999, p. 236). En effet, « entreprendre avec efficacité suppose de maîtriser l'incertitude relative aux marchés, aux technologies et aux produits futurs, la cohérence de ses propres projets par rapport à ceux des autres agents, partenaires ou concurrents. » (idem, p. 246).

Avec les 'commons', nous faisons l'hypothèse qu'il est possible d'explicitier les conditions permissives de cette efficacité. Cette dernière porte, d'une part, sur la cohérence du projet et, d'autre part, sur l'action orientée du collectif formé par les personnes concernées pour gérer leurs activités dans un monde donné (et, le cas échéant, en changer).

²⁸ Autrement dit un 'commons' est d'abord un rapport social de production, donc un rapport entre les personnes, qui va déterminer un certain type de rapport à la nature. Pour un développement la relation entre rapport de production et forces productives voir Testart (1985).

Il faut bien veiller toutefois, à ne pas confondre « monde de production » et 'commons'. Un 'commons' est une forme d'organisation destinée à gérer une ressource afin d'exercer une activité génératrice de revenus ou d'en permettre les conditions. Il est donc contraint à la fois par le marché cible et par la technologie requise ; ce couple qualifie le produit et la trajectoire de celui-ci. Le 'commons', comme une entreprise classique, doit gérer la cohérence de ces dimensions pour préserver ses caractéristiques et son identité (comme le montre bien, a contrario, l'exemple présenté par Ostrom concernant l'intervention des ingénieurs britanniques dans la gestion traditionnelle des rizières en Inde, et de leur échec).

Toutefois, à notre connaissance, l'analyse des modalités de financement de tels 'commons' en lien avec les caractéristiques de leur produit, et leur influence sur la pérennité du projet, ont peu été abordées. Or, en mobilisant les « mondes de production », il est possible d'appréhender les conditions de cohérence du « monde de production » (ou du monde cible en cas de changement) avec les objectifs/valeurs du collectif humain qui le porte. Sans réponse à cette question, le risque est grand de voir les objectifs initiaux être remis en cause par la maximisation de la valeur actionnariale (Jensen, 2001), soit directement par les marchés financiers, soit indirectement via les banques et leurs influences sur les principes d'évaluation économique des projets.

Pour faire face à cette pression isomorphique permanente, elles-mêmes soumises aux contraintes de refinancement sur les marchés et de la concurrence. Dès lors il faut construire des outils permettant de mobiliser des financeurs privés capables d'arbitrer entre l'impact sociétal de leur investissement²⁹ et leur demande de rendement financier, en faveur du premier. Mais il faut dans le même temps que son action s'exerce sous le contrôle du collectif portant le 'commons' afin d'assurer la vision à long terme, soit en assurant la rémunération des investisseurs, soit pour garantir une partie du risque de défaut quand celui-ci est exogène au projet (cours des matières premières, événements climatiques, besoins sociaux locaux ...). Ce schéma s'inspire des « *Social Impact Bonds* » (SIB) à condition d'en redéfinir les principes.

Toutefois assurer une coordination et son financement, implique d'être capable de produire l'information pertinente pour les acteurs. Or pour collecter une information, celle-ci doit être au préalable produite, ce qui implique d'être capable de définir, de finaliser les besoins et de produire l'information correspondante. « [...] *une information ne peut circuler que si elle a été au préalable élaborée dans un langage commun et que si, par conséquent, elle peut s'ajuster de part et d'autre dans un dispositif qui lui soit congruent (par exemple, la présence de codes identiques)* » (Salais, Storper 1993, p. 76-78). Dès lors l'enjeu d'un financement permettant de répondre aux besoins d'une action collective nécessite aussi la production du matériel cognitif correspondant, permettant la définition des objectifs, leurs évaluations dans l'action, leurs éventuelles révisions ainsi que l'appréciation de leurs impacts. Cela conditionne le processus de « traduction » nécessaire au partage de connaissances nécessaires pour gérer démocratiquement le projet (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001).

²⁹ Par sociétal, nous entendons l'impact de l'investissement propre et non des actions de soutiens de type mécénat, donation. Il s'agit donc de l'impact de l'activité spécifique de l'entreprise ou de l'investissement via une entreprise ou un projet.

Cette recherche assume un éclectisme méthodologique qui permet d'éviter « l'étroitesse de nos propres partis pris et [de] relancer constamment les interrogations » (Piron, 2018). Il s'agit d'une approche en « spirale » qui (re)mobilise à chaque progression la précédente en ce qu'elle a de commun ou d'éclairant pour le propos. La cohérence est assurée par ma propre trajectoire qui s'inscrit dans la recherche des voies d'émancipations et de réappropriation par les acteurs des conditions de vie.

Le présent travail a quatre parties. La première présente rapidement les *Social Impact Bonds* (SIB) - ou *Obligation à Impact Social* - et son adaptation à notre problématique via des outils telles les *obligations en compartiment* développées par *BackBone*, afin de tracer à grands traits un principe de mutualisation des risques. La deuxième propose le cadre analytique des « Mondes de Production » comme méthode d'évaluation de la diversité des conventions pouvant guider l'action collective. La troisième partie reprend les caractéristiques d'une institution de gestion commune de ressources pour insister sur les enjeux de gouvernance et de définition des droits de propriété. La quatrième propose un cadre de financement cohérent avec le « monde de production » et le « commun » à travers un système de mutualisation des risques des SIB revisités (Obligations à Impact Social - OIS).

Les Social Impact Bonds ou Obligation à Impact Social

Les « *Social Impact Bonds* » ou Obligation à Impact Social (SIB/OIS) ont pour objectif de financer des projets dits « sociaux » non financés par les acteurs traditionnels du financement, en créant les conditions d'une mobilisation des acteurs privés en assurant le remboursement et/ou la rémunération de leurs investissements en cas de réussite du projet. Cette « réussite » est définie *a priori* en fonction d'objectifs discutés entre les parties prenantes (personnels de l'entreprise quel que soit leur contrat, clients et fournisseurs, en particulier apporteurs de fonds, actionnaires et associés, mais aussi collectivités locales) et selon des critères d'évaluation validés par celles-ci. En cas d'échec, les investisseurs assument le risque. On pourrait aussi envisager une mutualisation de celui-ci sur la base d'indicateurs intermédiaires dépendant de l'organisation et de la qualité de la gouvernance. En tout état de cause, il s'agirait d'une rémunération aux résultats assurée par une collectivité qui n'intervient donc que si les objectifs initiaux sont réalisés³⁰.

L'idée proposée par ce papier est de regarder comment « décentraliser » ce dispositif. Cette « décentralisation » correspond à l'échelle du projet et concerne tout autant les participants actifs du 'commons' que les collectivités territoriales mais aussi les citoyens se sentant concernés ou intéressés. Il s'agit de permettre à ceux-ci de contribuer aux projets en financement participatif, et ainsi mutualiser les risques permettant à des acteurs privés externes d'intervenir via des véhicules financiers de type « Obligation à Impact Social »

³⁰ « Les obligations sont des titres de créance négociables qui, dans une même émission, confèrent les mêmes droits de créance pour une même valeur nominale. L'obligataire perçoit un intérêt pendant la durée de l'emprunt et obtient à l'échéance remboursement de la somme prêtée au nominal ou un montant supérieur ou inférieur au nominal déterminé en fonction des modalités des obligations ». (

www.chefdentreprise.com - "Financement : PME, misez sur l'emprunt par émission d'obligations"). « Les SIB sont une forme non traditionnelle d'obligations émises par l'État sans taux d'intérêt fixe mais sur une période prédéterminée par lesquelles l'État s'engage à payer pour l'amélioration significative des résultats sociaux (comme une réduction du taux de délinquance) pour une population définie » (Groupe Pilote, Etude Prospective, 2012).

(OIS)³¹. On pourrait alors imaginer des obligations émises par un regroupement de collectivités territoriales pour financer des projets locaux présentant leurs objectifs sociétaux et les modalités de leur réalisation. Le financement s'insérerait dans un 'commons' à condition de s'assurer qu'il ne vienne pas en concurrence avec les projets du territoire comme palliatif du désengagement du financement public ou d'une marchandisation accrue de l'action publique.

Le remboursement et la rémunération du risque pris ne se feraient que sur la base d'une validation par l'institution 'commons' ; mais en cas d'échec une mutualisation du risque pourrait être établie à travers un fonds de garantie dédié. Un fonds de garantie porté par une société de cautionnement mutuel pourrait être mise en place pour faire face aux cas extrêmes³², voire, sous certaine condition assumer la totalité du risque.

Dans tous les cas le triptyque « OIS – financement participatif/collectivité – projet » devrait s'insérer, être une composante du 'commons' de référence défini par ses règles de gouvernance et l'explicitation des droits de propriété liés au dispositif. Il est nécessaire aussi de disposer d'une grille d'évaluation *a priori* du projet explicitant les conventions présidant à son action, et *a posteriori* afin de rendre compte de la trajectoire du projet au regard des objectifs initialement fixés. Les deux dimensions sont indispensables pour gérer les ajustements et adaptations qui naissent du développement et de la mise en œuvre du projet (Callon *et ali.*, 2001).

Le monde et notre action

Un monde de production représente l'espace organisé dans lequel s'inscrit l'action de l'entreprise en identifiant les besoins et exigences de coordinations qui sont portés par les personnes, en l'occurrence le chef d'entreprise et les salariés ou les coopérateurs et les salariés non sociétaires.

Selon Salais et Storper (1993), le « choix » de l'entreprise porte sur le produit dont elle attend un profit. De ce choix « découlent » des principes de cohérence qui guideront son action future selon la nature du marché sur lequel elle interviendra et la nature du processus de production qu'elle devra mettre en œuvre. Ces choix conditionneront aussi, et simultanément, les modalités de mobilisation des ressources, y compris financières, requises pour son développement. Dès lors, si le 'commons' n'est pas essentiellement centré sur le « marché », il l'est sur son produit qui lui-même dépend du couple « marché/technologie » car *in fine* le producteur de riz doit pouvoir vendre son produit, le riz (issu d'une certaine demande et d'une technologie), pour vivre.

Ainsi, on peut appréhender un 'commons' comme une entreprise, c'est-à-dire un engagement collectif et non comme une simple modalité technique de production d'un bien

³¹ Backbone par exemple a mis en place un dispositif de levé de fonds privés sous forme de compartiments obligataires à échéance de 5 ans, chaque compartiment étant indépendant des autres et dédié à un projet spécifique. La différence avec le SIB est que dans ce cas rémunération/perte sont assurées par les investisseurs et le porteur du projet sans autre intermédiaire que Backbone (*accessed on the 15-01-2018*) <https://www.backbone.eu.com/who-we-are/>).

³² On pourrait imaginer que les bénéficiaires du dispositif paient une cotisation au fonds qui leur est remboursée à l'issue du prêt si tout se passe bien, minorée d'une quotité de frais de gestion de la structure. Ce fonds pourrait être adossé à une plateforme de financement collectif. Il pourrait s'inspirer de ce que fait la SIAGI « Le Fonds Mutuel de Garantie est la pièce essentielle du mécanisme de garantie de la SIAGI : il est l'expression de la solidarité entre emprunteurs, chaque emprunteur supporte une quote-part des pertes collectives occasionnées par les autres emprunteurs. Il absorbe les pertes individuelles et collectives. ». (<http://www.siagi.com/nos-partenaires#presentation>).

ou d'un service. Il est d'abord déterminé par le type de distribution des droits de propriétés entre ces membres et les principes définissant et organisant le collectif le portant. Il peut bien être appréhendé en seconde approche aussi comme une organisation (telle que définit dans la phrase précédente) se caractérisant par les modalités de la gestion d'une double dimension nommée « produit » :

- La première dimension concerne la nature du processus de production. Elle repose sur la distinction production standardisée/production spécialisée. La production est standard si elle n'exige aucune compétence spécifique de la part des employés. La production est spécialisée lorsque chaque personne apporte son propre savoir-faire et ses compétences. On peut opposer, par exemple, la fabrication standardisée de meubles en bois à l'activité d'artisans menuisiers ou d'ébénistes.
- La seconde dimension appréhende la nature du marché : ce dernier peut être prévisible ou incertain. Dans le premier cas, les firmes répondent à une demande de masse et sont confrontées à des contraintes de type macroéconomique liées, par exemple, à l'évolution de la demande des ménages ; elles utilisent alors les statistiques générales telles qu'établies par les instituts statistiques. Dans le second cas, les entreprises, compte tenu de la spécificité de la demande, ne peuvent pas prévoir, à partir des statistiques, les caractéristiques de celle-ci qui est sans cesse renouvelée, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, du fait de sa nature même. Le processus de décision s'appuie alors sur un exercice de jugement. Par conséquent, le degré d'incertitude du marché a un impact sur les actions conduites par l'entreprise (dans les processus de production, de vente, de financement...). La combinaison des deux axes ainsi définis, « processus de production » standardisé/spécialisé » pour l'un et « marché prévisible/incertain » pour l'autre, est à l'origine de quatre « mondes » possibles de production, soit, en reprenant la terminologie de Salais et Storper, - le monde « industriel », le monde « marchand », le monde « interpersonnel » et le monde « immatériel »³³ - qui se positionnent de part et d'autre de chaque axe (figure 1).

Le positionnement d'une entreprise sur ces axes peut alors se définir comme relevant de l'espace d'une « économie de variété » versus l'espace d'une « économie d'échelle » si on l'appréhende à partir de l'axe du processus de production ou appartenant à l'espace des « produits génériques » versus celui des « produits dédiés » si on l'analyse sous l'angle du marché. Selon cette dernière approche les produits génériques sont des produits anonymes quant à leur destination et définis indépendamment des personnes. Cette définition recouvre ainsi l'innovation comme, par exemple, la découverte d'une nouvelle molécule dans la mesure où, par construction, le produit est anonyme car inconnu. Les produits dédiés correspondent à un segment particulier de la demande et/ou à des demandes individualisées. Salais et Storper illustrent cette distinction dans le domaine du textile à travers la différenciation entre des fils simples pour un grand nombre de clients et des fils fantaisies pour quelques clients³⁴.

Ces « Mondes de Production » définissent donc des espaces de cohérence de l'action de

³³ Immatériel ne signifie pas sans base matérielle, sans conditions matérielles pour se développer et fonctionner, comme le montre, par exemple, un livre qu'il soit électronique ou non.

³⁴ Une entreprise peut « appartenir » à plusieurs mondes. Par exemple, une société fabriquant et posant des fenêtres peut relever du monde industriel quand elle travaille sur des programmes immobiliers mais aussi du monde marchand quand elle intervient en rénovation pour des particuliers, voire du monde interpersonnel quand elle doit répondre à des spécifications pour des ouvertures particulières.

l'entreprise en vue de réaliser un profit (annexe 1). Autrement dit, dans cette acception, **c'est la cohérence des fonctions structurant le projet (entreprise au sens générique)** qui détermine sa pérennité saisie sous la forme capitaliste de la rentabilité (à distinguer de la notion d'excédent nécessaire pour faire face aux engagements passés et répondre aux besoins futurs) résultant de choix sur les marges, les investissements, la gestion des stocks, la les délais de paiement etc. (Paranque, Rivaud-Danset, Salais, 1997 ; Rivaud-Danset et alii, 1998).

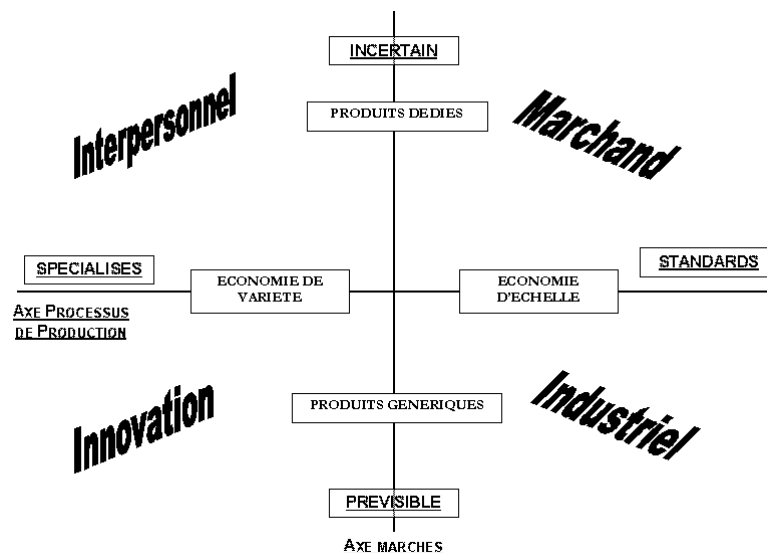


Figure 1. Les Mondes de Production d'après Paranque, Rivaud-Danset and Salais (1997).

Ces espaces, et leurs principes d'évaluation, pourraient être mobilisés pour étudier les institutions de gestion collective de ressources, les 'commons', qui s'appuient sur une propriété privée comme c'est le cas pour les troupeaux, privés, des alpages, « en commun » ou l'irrigation, « en commun », des champs ou rizières, pouvant ou non être privés (Ostrom, 2010). Quelles conventions - quelles formes sociales sanctionnant l'accord des agents sur les descriptions du monde et leur permettant ainsi de coordonner leurs projets - sont nécessaires ? En d'autres termes, quelles formes d'organisation inventer pour permettre à chacun d'anticiper et d'agir avec les autres ? Seront-elles celles des communautarismes ? Ou seront-elles celles de nouvelles modernités impliquant des échanges et des collaborations à partir d'un sens construit en commun, c'est-à-dire fondées sur la diversité des relations interpersonnelles inscrite dans un cadre collectif choisi ?

Une manière de répondre à ces questions est de mobiliser les institutions de gestion collective de ressources privées (Ostrom, 2010), les « Commons ». En effet, une de leurs caractéristiques est l'importance des relations interpersonnelles et de la spécificité de leurs activités, moins liées à la ressource en tant que telle qu'aux dispositifs mis en place pour assurer la coordination de l'ensemble du collectif qui peut alors opposer une « propriété privée » aux non membres.

Une remarque importante à ce stade. Si l'analyse en termes de « monde de production » qui porte sur les entreprises au sens traditionnel, nous intéresse c'est parce qu'elle invite aussi à s'interroger sur les enjeux de cohérence de tout projet économique, en particulier

quand il s'agit de dépasser les déterminants usuels de l'économie capitaliste. Un 'commons' n'est pas une entreprise (sauf dans le sens générique d'entreprendre quelque chose comme un voyage) mais cela ne veut pas dire qu'il n'est pas confronté à l'incertitude/risque ou aux contraintes technologiques, même quand il semble hors « marché ». Par exemple, le peer-to-peer n'est possible que par l'existence d'une demande (et donc une incertitude sur la réciprocité) et la maîtrise/accès partagé à une technologie. Or cette technologie peut tout autant servir à contester le modèle économique dominant tenus par les majors du secteur qu'à le renforcer : il n'y qu'à voir l'évolution des plateformes de streaming. Car la technologie, qu'elle soit appropriée par un 'commons' ou non, doit être financée, maintenue, entretenue, ce qui implique des coûts et donc des relations avec le système de financement dominant et rend perméable à l'influence de ses règles d'évaluation de la performance. Ce point adresse peut être une critique aux travaux de Ostrom qui ne dit rien sur l'influence de la logique financière sur le fonctionnement des 'commons', sauf peut-être à l'occasion de ses travaux sur la gestion des nappes phréatiques en Californie.

Il ne s'agit pas pour autant de sortir du marché, ou plus exactement de la circulation des biens et des services, dont l'échange, mais de pouvoir répondre en s'émancipant du seul échange capitaliste³⁵, c'est-à-dire à un échange fondé sur les seuls prix (Testart, 2007) en vue d'accroître la valeur pour la valeur (Weeks, 2010 ; Marx, 1974, p. 467-468).

Avant de gérer une ressource, il faut que les acteurs impliqués s'entendent, c'est là, à notre sens, le cœur de l'apport d'Ostrom qui établit un point de jonction : comment définir un objectif collectif et les moyens pour l'atteindre. Indépendamment de la matérialité de la ressource, ce qui est crucial est la manière dont des acteurs, sous un régime de propriété précis, vont s'entendre, ou non, pour gérer, ici, une ressource physique, là, pour mobiliser des moyens afin de répondre à un besoin. La première, pour être opérationnelle et formalisée, nécessite des règles explicites pour gérer l'action collective et la coordination des intérêts privés. La seconde mobilise les acteurs, non autour d'une ressource, mais autour d'un projet destiné à répondre à un besoin social pour lequel il faut mobiliser des ressources (humaines, financières, techniques ...). Il ne s'agit pour autant pas de sortir du marché mais de pouvoir l'inscrire dans la réponse aux objectifs fixés hors marché³⁶, sachant qu'en outre celui-ci n'a aucune raison d'être réduit au marché capitaliste, c'est-à-dire à un échange fondé sur les seuls prix (Testart, 2007, 2012) en vue d'accroître la valeur pour la valeur.

Cela implique de proposer une définition économique de la propriété exprimant des capacités d'actions et des niveaux de responsabilités hiérarchisés mais coordonnés.

	Propriétaire (Owner)	Propriétaire sans droit d'aliénation (Proprietor)	Détenteur de droits d'usage et de gestion (Claimant)	Utilisateur autorisé (Authorized User)
Accès et prélèvement (Access and Withdrawal)	X	X	X	X
Gestion (Management)	X	X	X	

³⁵ Si Jensen (2001) nous dit qu'en économie de marché la seule manière d'atteindre le bien-être social est la maximisation de la valeur de toutes les parties prenantes, il ne nous dit pas comment émergent ces valeurs et l'accord sur les moyens et arbitrages à mettre en œuvre pour y parvenir.

Exclusion	X	X		
Aliénation	X			

Source : Schlager et Ostrom, 1992, p. 252

La nature d'un 'commons' en tant qu'organisation le place potentiellement et *a priori* dans trois 'monde', le monde interpersonnel, le monde immatériel et le monde marchand. La nature des relations entre les membres « interdit » le monde industriel fondé sur la standardisation et l'impersonnalité des relations. Les enjeux de confiance entre les membres, c'est-à-dire aussi la capacité à construire les conditions de celle-ci sont centraux comme le montre la dimension des limites du collectif, l'établissement de règles de gestion et d'accès aux ressources ou encore la possibilité d'intervenir sur ces dernières. Cela conditionne à la fois la pérennité du 'commons' mais aussi, ce qui en est une des conditions, la qualité du produit réalisé : la qualité du travail de chacun conditionne la qualité perçue de l'activité collective. Parfois, c'est moins la spécificité de la demande (monde interpersonnel) qui importe que la qualité de la réponse à la demande (monde marchand).

Cela implique de différencier différents niveaux de propriété à travers les capacités d'actions et les degrés de responsabilités coordonnés, sous-jacents.

Sept droits de propriété sont identifiés pour qualifier « la propriété » et ainsi caractériser les rôles et les capacités d'action de chacun selon la distribution de ces droits (Hess et Ostrom, 2011, p. 52-53), notés DPI dans la suite (voir en annexe 2 leur rappel). Par ailleurs, 8 principes de conception communs aux institutions durables de gestion de ressources en commun ont été mis en évidence (2010, p. 114 ; 2005 , p. 258 et suivantes) – notés PC2 dans la suite (voir en annexe leur rappel).

Les uns et les autres permettent de hiérarchiser l'implication et les capacités de gestion distribués entre les citoyens intervenant selon leur fonction économique, client, fournisseur, apporteur de capitaux, salariés, voire bénévole.

Dit autrement, comment sont ou devraient être prises les décisions ? Ainsi, est-ce que leurs principes ont été définis selon les apports en capital de chacun, la capacité financière étant alors privilégiée, ou s'organisent-elles selon le degré d'engagement de chacun, la motivation et/ou les compétences ? La gouvernance retenue par le collectif voulant s'instituer en tant que 'commons', doit traduire ces choix. Les principes adoptés selon qu'ils mettront l'accent sur le principe « une personne une voix » ou « une action une voix », favoriseront des expressions spécifiques de coordination de l'action et de l'implication des acteurs. Elles auront un effet majeur sur les modalités de réalisation du projet et la concrétisation des valeurs portées par le collectif. Le droit à la parole est aussi la reconnaissance de la légitimité de la prise de parole pour décider.

Pour cela il faut que les règles soient explicites et que le cadre/contexte de compréhension partagé en retenant la distinction faite entre stratégie, normes et règles. La première « tient compte des informations de chacun sur la structure élémentaire de la situation » (Ostrom and Basurto, 2013, p. 7) ce qui implique la disponibilité de ces informations et donc la capacité à exprimer et formaliser un besoin sous forme partageable en vue de l'action ; les secondes sont des prescriptions sans ou avec sanctions (idem). Pour

ce faire, le cadre théorique des « mondes de production » fournit ainsi des outils à la fois de diagnostic et d'évaluation favorisant la production de l'information nécessaire à la gouvernance et au suivi du projet en tant que 'commons'. Dans cette perspective, il faut pouvoir assurer au 'commons' une cohérence non seulement interne fondée sur les droits et principes présentés, mais aussi externe, c'est-à-dire dans son « imbrication » avec le système socio-économique dominant dans lequel il est « inséré », faute de quoi sa pérennité sera fragilisée.

Une finance au service du monde et du commun

Deux fonctions de la finance sont primordiales pour assurer la pérennité d'un projet et la cohérence avec sa dimension économique (monde et commun): la liquidité, c'est-à-dire de pouvoir payer ses dettes, et l'accès au crédit, c'est-à-dire pouvoir engager des anticipations (Giraud, 2012 ; Aglietta, 2016).

La finance comme 'commun' pourrait être organisée sur la base de ces deux qualités :

- l'une permet de se libérer de la dette ou de faire un achat quand on le veut,
- l'autre autorise de se projeter dans l'avenir ou de faire face à des aléas quand la liquidité fait défaut.

Les deux qualités attendues de cette finance répondent à trois fonctions mais ne sont pas au même niveau. Il faut alors distinguer:

- Une dépense de revenus, la consommation dont relève généralement les monnaies locales³⁷.
- Le transfert de capital, l'investissement, pour lequel le crédit/endettement correspond à une anticipation, une opportunité
- Le besoin de faire face à un aléa, à un imprévu.

La « Finance comme 'commons' » doit soutenir l'émergence et le développement de nouveaux 'Commun' dans une double dimension supportant les usages et portant de nouvelles pratiques. Cela pose de fait la double question:

- des droits de propriété correspondant à cette gestion et fondant l'existence de cette institution, y compris dans ses relations avec les autres acteurs du financement.
- des principes constitutifs d'une telle institution ce qui pose la question des relations avec les financeurs privés et le système bancaire existants.

Comme l'ont montré les travaux sur les régimes d'engagement de l'économie des conventions (Rivaud-Danset et Salais, 1992), deux types de relations sont envisageables selon que l'on gère la relation de financement comme un pur risque, c'est-à-dire comme un calcul de probabilité de défaut et donc fondé sur le prix (1), ou comme un construit social dans la durée, fondé sur un ensemble d'engagements communs (2), et donc dans une gestion collective de l'information pour répondre à l'incertitude :

3. « *Le modèle bancaire “à l’acte” exclut toute compréhension personnalisée au profit d’une information standardisée sur le client en termes de calcul de probabilité.*» (Rivaud-Danset et Salais, 1992, p. 91).
4. « *Le modèle bancaire “d’engagement” sacrifie l’opportunisme et la réversibilité au profit d’une relation de confiance (...)»* (idem, p. 89).

Autrement dit, dans une relation d’échange purement marchande (1) avec la banque, ou les prêteurs au sens large, seuls les critères de prix et de coûts président à la décision d’échange, ce qui ne peut que renforcer une relation de court-terme, qui plus est opportuniste. En revanche, si on veut assurer cet accès au crédit dans le temps, et donc aussi à une liquidité future, il faut que l’échange soit porté par d’autres critères que ceux du prix (2). Cela veut dire, pour les parties, d’être capables de nouer une relation d’engagement (Rivaud-Danset, 1995, 1996 ; Rivaud-Danset, Salais, 1992).

Il ne s’agit pas définir un cadre s’imposant à toutes les situations de manière indifférenciée mais au contraire de d’établir des cohérences entre le produit (le couple « marché/technologie »), le mode de financement et le ‘commons’. La figure 2 propose une typologie d’espaces d’actions dans lesquels ces cohérences sont compatibles ou non. Cette grille de lecture s’inspire des distinctions faites par Caillé entre l’espace privé et l’espace public, et entre la socialité primaire et la socialité secondaire (2007. « *Nos distinctions et nos typologies seront assurément plus claires si nous ne les fondons pas seulement sur l’opposition entre le primaire et le secondaire, mais sur un croisement entre cette opposition avec celle du privé et du public. Il est ainsi facile, au sein de la socialité secondaire, de distinguer entre un secondaire privé (l’entreprise, le marché) et un secondaire public (l’Etat, l’administration). De même et symétriquement s’impose tout naturellement à l’esprit la distinction entre un primaire privé (la famille, la domesticité) et un primaire public (l’associatif, les corporations, les confréries, l’espace public d’interconnaissances)* » (Caillé, 2007, p. 135).

Le cadran 1 est celui dans lequel opèrent les entreprises telles qu’on les entend habituellement. Le « monde » dominant dans la qualification de la nature des échanges basés sur la concurrence est typiquement le monde « industriel » et, selon les cas, le monde « marchand ». C’est l’univers capitaliste au sens du rapport social de production fondé sur la propriété privée des moyens de production et le contrat de travail comme mode d’appropriation. Dans ce cadre la finance est capitaliste au sens de fondée sur les marchés financiers (l’actionnaire) et le rapport social correspondant s’exprime par la maximisation de la valeur actionnariale³⁸.

Toutefois, certains « monde de production », « l’interpersonnel » et « l’innovation », voire dans certaines configurations, « le marchand », peuvent être à la frontière d’autres modes de circulation des biens et des services, du fait des conventions en œuvre et des exigences de coordination avec les tiers que cela implique dans la construction d’une certaine confiance entre les acteurs.

³⁸ Il ne faut pas confondre la forme du financement capitaliste à un moment donné qui peut être, par exemple, de manière dominante obligatoire, avec la logique du financement capitaliste qui est fondée sur le principe de maximisation de la valeur actionnariale qui sous-tend tous les choix et arbitrages d’investissement (Jensen, 2001 ; Weeks, 2010 ; Walter, 2016 ; Lagoarde-Segot et Paraque, 2018).

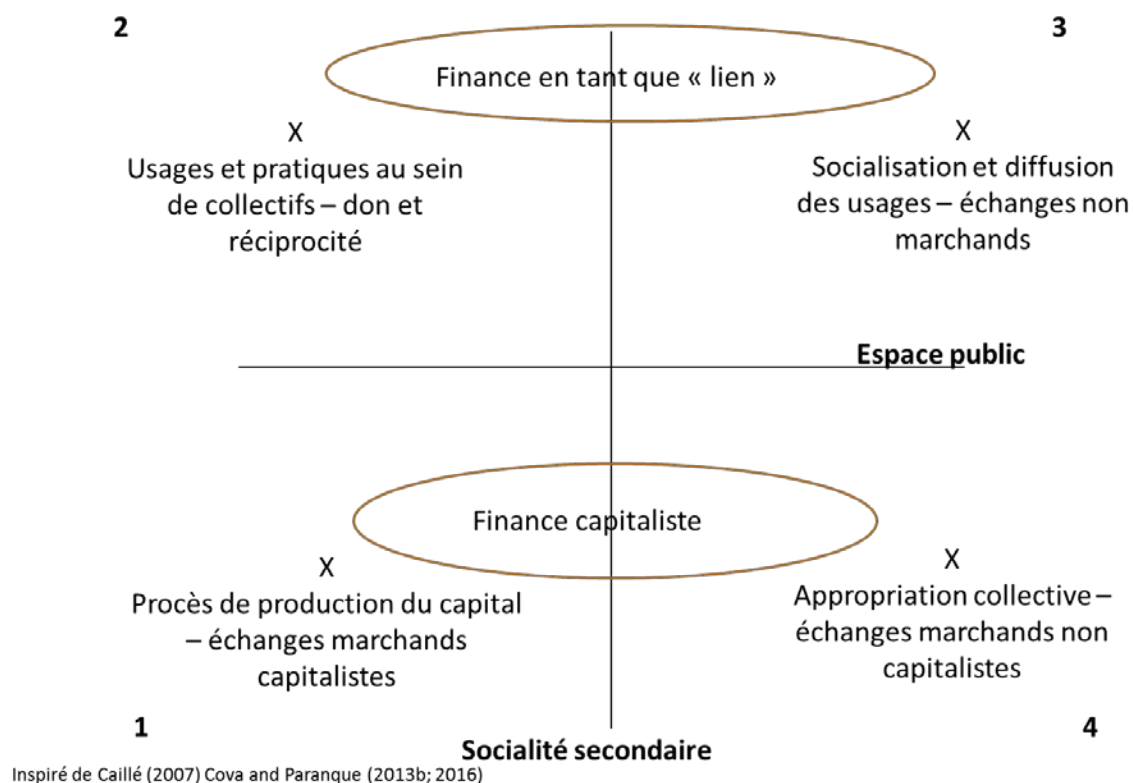


Figure 2 : Les 'interstices' pour une finance comme commun d'après l'auteur à partir de Cova et Paraque (2016) .

Le cadran 2 est celui des activités hors marchés, sociales et solidaires au sens générique des termes, dont l'association est l'expression la plus évidente. C'est celui des relations interpersonnelles fondées sur la connaissance de proximité, les solidarités locales et des intérêts immédiats partagés. En ce sens, il exprime la base sociale que l'on trouve dans l'expression des districts et autres systèmes productifs locaux dont la viabilité est sous-tendue par des relations de proximité et le sentiment d'appartenance locale (ce qui peut créer les conditions d'une action dans le cadran 3). Dans cet espace le lien avec la finance capitaliste est celui du quotidien via les crédits à la consommation, l'épargne ou encore le financement de proximité. Mais il est aussi celui où des tentatives de mutualisation et de coordination alternatives peuvent émerger via les systèmes locaux d'échanges, les monnaies locales ou encore les dispositifs de financement local tels les Cigales. C'est aussi un lieu d'innovation dont l'avenir va dépendre de la trajectoire retenue relativement au choix de produit. Ce cadran est donc central dans la mesure où il est potentiellement le creuset d'expériences d'émancipations des règles d'échanges dominantes, le lieu où la valeur d'usage peut primer ou non, sur la valeur d'échange (ce qui s'exprime par deux trajectoires possibles, vers le cadran 1 ou le cadran 3). En effet, les modes et les pratiques de consommation le montrent bien comme le souligne le renforcement des actions et des recherches sur l'économie sociale et solidaire incorporant, par construction, une dimension de relations d'échange voulant s'émanciper de la réification et affirmant le don, l'action gratuite, la solidarité pour la solidarité, dans les relations à l'autre.. Comme le disent Hardt et Négrei « *le travail lui-même, tel que le configurent les transformations de l'économie, tend à s'insérer dans des réseaux de communication et de coopération en même temps qu'il contribue à en créer* » (2004, p. 9).

De fait nous sommes dans un double mouvement contradictoire de marchandisation croissante de toutes les sphères d'activités, seul le marché capitaliste pouvant valider les échanges, et de foisonnement de pratiques hors marchés se régulant hors la sphère marchande, ce qui ne veut pas dire sans circulation des biens ou des services comme le montre le peer-to-peer ou l'open source, favorisant l'authenticité, à savoir « *une pure valeur d'usage définie dans un rapport singulier à un utilisateur* » (Boltanski et Chiapello, 2011, p. 594). Dans ce contexte la finance est un lien qui permet de faire des projets et d'assurer des solidarités. Mais elle est dominée par et soumise à la finance capitaliste, et doit donc gérer les contradictions correspondantes en trouvant des solutions plus ou moins soutenables comme les monnaies locales, le financement de proximité, le financement solidaire etc³⁹.

Le cadran 3 marque une socialisation des dispositifs de solidarité. Par certains côtés on peut considérer qu'ils émergent du cadran 2 même s'ils peuvent être construits de manière autonome. Ils ne sont plus forcément basés sur la proximité locale ou géographique mais sur le partage de valeurs, de diagnostics sur la situation économique et sociale convergents, de volontés d'expérimenter/diffuser des pratiques alternatives, ce qui est une autre forme de proximité. Le lien reste au cœur mais s'institutionnalise au sens où il s'inscrit dans une démarche où l'interpersonnalité des rapports ne se réduit pas à la connaissance personnelle mais exprime une même reconnaissance d'appartenance commune. A cet égard, il présente des proximités fonctionnelles avec le monde « interpersonnel » de par la nature des conventions d'échanges et de production. La finance devient alors le moyen d'exprimer et de formaliser le lien social en favorisant les anticipations, les transferts, le paiement des dettes et l'accès au crédit.

Ce mouvement peut trouver une forme plus aboutie dans le cadran 4 où la formalisation de cette appropriation collective des fins et des moyens s'exprime par des institutions telles que la Sécurité Sociale par exemple.

Dans les deux cas, la finance comme 'commons' se confronte à la finance capitaliste ne serait-ce que par le biais de la constitution de l'épargne via les salaires, les dispositifs de placements etc..

Toutefois pour que cette finance soit un 'commons', il faut se dégager de l'idée qu'elle peut l'être en tant que telle. Elle ne peut que participer au « commons » comme lien entre les acteurs, le passé, le présent et le futur - la dette et le crédit – que si elle est supportée, gouvernée par les objectifs sociétaux des acteurs. Plus précisément que si elle est insérée dans le 'commons' réel, celui correspondant à l'activité productive des acteurs pour répondre à leurs besoins. Elle ne peut être autonome quand bien même elle doit être gérée en tant que 'commons'. Rappelons-le, il s'agit « un système de règles régissant des actions collectives, des modes d'existence et d'activités de communautés » (Giraud, 2012 , p.142) caractérisé par un régime de propriété spécifique avec une distribution de droits d'usage. Par conséquent une finance comme 'commons' est une finance insérée dans les pratiques concrètes des femmes et des hommes. Elle doit leur être conditionnée tout en répondant aux exigences d'une gestion collective destinée à assurer le lien spatial et temporel entre les membres.

³⁹ Merci à Jean Michel Server de souligner qu'il faut faire attention au risque de mettre sur le même plan toutes les pratiques, initiatives, organisations à partir de leurs principes de fonctionnement sans tenir compte du fait que les différences quantitatives créent des différences qualitatives, et donc des modalités d'action différentes.

Dans ce contexte et sous ces conditions, une finance comme 'commons', permettant un accès à la liquidité et au crédit (Giraud, 2012 ; Aglietta, 2016) en lien avec des objectifs coordonnés partagés, devrait relever :

- D'une circulation des biens et services fondée sur l'échange marchand non capitaliste, voire l'échange non marchand⁴⁰, et dont les monnaies locales expriment des prémices (voir Aglietta, 2016, p. 191 et suivantes).
- D'une relation de financement (dont bancaire) d'engagement, de proximité, pour laquelle les critères de prix ou de valeurs ne sont pas les seuls déterminants de l'échange et donc articulés ou soumis à des critères soit d'usage (besoins à satisfaire), soit de développement de liens sur un territoire ou entre populations partageant les mêmes aspirations et principes de coordination ; critères que les plateformes de financement participatifs pourraient contribuer à porter.

Elle s'appuierait sur une institution commune de gestion de cette ressource définissant les conditions de la collecte de l'épargne mais aussi de mobilisation du crédit auprès des autres institutions financières « extérieures ». Cette institution organiserait les modalités du prélèvement unitaire de la ressource afin de financer les projets validés par le collectif institué. Elle serait régulée via une « Arène des choix collectifs » (Ostrom, 2010) qui assurerait en outre le suivi de la cohérence entre le dispositif de financement et les activités concernées par le « commons ». En termes d'outils opérationnels, les expériences de crédit commun menées par Matthew Slater and Tim Jenkins (2016) pourraient être étudiées puisqu'elles s'appuient sur *« un protocole ouvert pour réaliser les accords d'échanges multilatéraux au sein des groupes de monnaies communautaires. Le protocole définit la lecture et l'écriture des grands livres, chaque grand livre ayant une unité de compte, un groupe de compte et des règles. Chaque groupe décide de ses propres règles de comptabilité »* (p. 15), règles qui sont cruciales non seulement dans leur utilisation mais d'abord et surtout dans leur conception (Rambaud, 2015). Cette régulation devra aussi s'appuyer sur des outils de diagnostics et d'évaluation destinés à apprécier la révision et les étapes de réalisations des objectifs et leur impact au regard des attentes tant initiales que réévaluées des personnes engagées. A cet égard, l'identification des conventions requise pour réaliser le produit attendu (marché/technologie) est centrale pour la gouvernance d'ensemble et la distribution des droits de propriétés.

La soutenabilité de cette institution de gestion collective de la ressource 'finance' est du même ordre que celle dont relève la convention monétaire. Il s'agit d'une exigence éthique précisant les lignes de conduites acceptées, une contrainte acceptée par les acteurs dans le cadre d'un système de règles et de normes, et une satisfaction à agir dans ce cadre (Aglietta, 2016, p. 71 et 392 ; Ostrom, 2010).

Quel dispositif de levée de fonds ?

Il n'est pas envisageable de s'isoler de l'État en tant qu'il représente une communauté et l'expression d'un pacte social, quand bien même les blockchains alimentent la chronique, car il n'y a pas de monnaie sans liens, sans expression d'une dette inter et intra générationnelle (Aglietta, 2016 ; Graeber, 2013 ; Servet, 2012, 2013). Notre propos vise alors la construction

⁴⁰ Voir "Réinventer la monnaie", Les dossiers d'Alternatives Economiques n° 6, mai 2016. http://www.alternatives-economiques.fr/le-temps--ce-n-est-pas-que-de-l-argent- fr_art_1439_76191.html.

d'institutions décentralisées, mutualisant le risque (et non pas le transférant à des tiers comme sur les marchés financiers) et participant à la gouvernance des projets et de leur territoire. Pour ce faire, trois outils sont mobilisés, les obligations à impact sociétal (OIS), la garantie mutuelle et les 'commons' pour constituer une finance en tant que 'commons'. L'objectif est d'allier :

- Un projet collectif sur un territoire organisé sous forme de 'commons' dont l'entreprise cible ne serait que le vecteur opérationnel (ce qui veut dire que l'évaluation de l'entreprise doit se faire à l'aune des objectifs du collectif et du territoire) ;
- Un dispositif de financement participatif qui « prendrait la place » de l'État ou de l'institution publique pour rémunérer les investisseurs et racheter les parts des investisseurs en cas de réussite ; il pourrait aussi prendre en charge le paiement des intérêts dans l'éventualité d'un prêt par des investisseurs privés ;
- Des investisseurs privés intéressés par l'investissement d'impact ESG⁴¹ (y compris sous forme de prêt) et désireux de contribuer à ce projet en conditionnant la performance financière à un impact sociétal évalué contradictoirement et collectivement sur la base d'un outil co-construit et partagé.

Le dispositif de financement participatif.

Ce dispositif doit se construire avec l'objectif fonctionnel de créer de la proximité entre l'ensemble de membres, c'est-à-dire le sentiment de participer et contribuer à un projet commun, pérenne, indépendamment des fonctions assurées par les participants à l'instant « t ». Il s'agit donc d'un dispositif de collecte de ressources, capable de s'adosser à un « commons » ou tout autre projet collectif de type coopérative, système productif local, en proposant une contribution non seulement financière mais aussi méthodologique dans l'expression des besoins et des objectifs, ainsi que l'évaluation en continue de l'impact sociétal. Une personne qui apporterait une contribution financière à la plateforme, doit être informée selon des principes explicites, non seulement du projet mais aussi des conditions dans lesquelles elle peut intervenir (quels sont les principes de conceptions – DPI - retenus et quelle est l'attribution des droits – PC2 - A1 en particulier). Le bénéficiaire doit non seulement accepter une telle co-construction mais mettre en place les dispositifs de gouvernance correspondant – en particulier concernant le point B3 - ainsi que les modalités de production de l'information nécessaire. Enfin les gestionnaires/animateurs de la plateforme doivent organiser le dispositif selon les principes de conceptions – DPI – et d'attribution des droits – PC2 – afin de permettre l'institutionnalisation du « commons » compatible avec les projets soutenus.

La plateforme ainsi constituée pourra proposer soit des prêts, des interventions en capital ou la constitution d'un fonds de garantie.

Un projet collectif sur un territoire

C'est la condition de l'existence d'une plateforme non seulement pour la raison d'être de cette dernière, mais pour pouvoir instituer une finance comme 'commons'. La difficulté à ce stade est de savoir ce que peut être le projet. Est-il constitué par l'existence plusieurs

⁴¹ Acronyme pour critères Environnement, Sociale et Gouvernance.

activités portées par des individus d'un territoire, forestiers, pêcheurs, riziculteurs ... ? A-t-il déjà une forme instituée ? Dans le premier cas, nous sommes dans la configuration étudiée par Ostrom et l'enjeu est de formaliser le deuxième niveau d'une finance comme 'commons' à partir de dispositifs de communication et d'information partagés. Dans le second cas, il s'agit de savoir, par exemple, si une entreprise, une coopérative est un 'commons' ou non. Si on reste fidèle à la fois aux terrains et aux qualifications retenues par l'Ecole de Bloomington alors il est difficile de qualifier l'entreprise, quand bien même elle serait une coopérative, de 'commons'. En revanche, si, partant d'un projet d'action collective, il apparaît que la forme de **coordination productive** retenue par les acteurs du territoire est celle de l'entreprise coopérative, alors celle-ci devient une composante du dispositif et sa gouvernance s'opère à partir de « l'Arène de choix collectifs ». Autrement dit, si le pilotage quotidien peut relever du management de l'entreprise coopérative, les acteurs auxquels il doit rendre compte, ne sont pas les actionnaires ou les associés ou les sociétaires, mais les membres du collectif, qu'ils financent ou non l'entreprise, dont la légitimité ne repose pas sur l'apport en capital mais dans l'engagement sur l'atteinte d'un impact sociétal, bref les membres du 'commons' s'exprimant à partir de « l'Arène de choix collectifs ».

Des investisseurs privés

Il s'agit d'acteurs qui interviendraient en dehors de la plateforme et vis-à-vis desquels cette dernière assurerait le rôle soit de garant, soit de co-financeur ou encore de relais en cas de sortie du capital du projet. Le véhicule de leur intervention pourrait s'inspirer des SIB en les adaptant au 'commons' et en les redéfinissant, dans la mesure où la plateforme jouerait le rôle assuré traditionnellement par l'acteur public ou celui de garant en cas de problème. Deux cas de figures sont en effet possibles. Le premier est que le risque est entièrement porté par l'investisseur privé et la plateforme n'assurant la rémunération (ce qui implique de disposer d'un outil d'évaluation construit *a priori* avec les acteurs), et/ou qu'elle ne rachète les titres permettant la sortie du capital qu'en cas de réussite. Le second est la mise en place de dispositif de garanties en cas d'échec, et de financement relais du projet.

L'évaluation partagée : point de départ

La question qui se pose alors est d'avoir un dispositif d'évaluation qui puisse répondre aux objectifs et aux contraintes de ces différentes parties. Pour ce faire nous reprenons le concept d'intermédiation informationnelle (Levratto, Paraque, 2011)⁴².

Les grandes entreprises ou les grands projets peuvent bénéficier d'outils et de conseils qui valident, pour elle-même et pour les tiers, leur stratégie et leur capacité à être pérennes en fonction de critères partagés qui sont ceux de la maximisation de la valeur actionnariale. Pour les petites entreprises et les petits projets, non seulement les outils et les conseils correspondent au modèle séminal des grandes entreprises, et donc ne sont pas cohérents avec leur propre logique basée sur la conviction (Paraque, 1994, 1995, 2008, p. 72), mais leur capacité à produire l'information nécessaire est faible ou alors ne correspondant pas aux attentes des prêteurs traditionnels.

⁴² Voir les éléments sur <http://www.bparaque.com/2irating/2irating.html>. Accédé le 20/03/2018

Pour autant le besoin d'informations sur cette catégorie d'entreprise n'a jamais été aussi fort que ce soit pour le crédit, la garantie ou les aides publiques. De plus le marché de la petite entreprise, s'il est faible du point de vue des montants unitaires, est important par le volume total. Ainsi en matière de titrisation ce marché peut attirer des investisseurs à condition cependant que soit validée la qualité du portefeuille de créances, ce qui implique de disposer d'une information sur ces entreprises.

En contre point, si les entreprises perçoivent le besoin d'améliorer leur gestion, pour autant la nécessité d'élaborer une information pertinente n'est pas toujours bien comprise, a fortiori s'il s'agit de communiquer avec les tiers.

Autrement dit, comment passer d'une logique de conviction dont le résultat est chaque fois remis en cause, pour se diriger vers une logique de production de connaissances partagées, c'est à dire de production d'informations structurées susceptibles de permettre des arbitrages sur la base de règles communes ?

La difficulté d'évaluer la qualité des entreprises ou des projets, et, en conséquence, par exemple de leur accorder des capitaux vient de ce que la diversité croissante des produits, des actifs industriels, des marchés - génératrice de coûts et donc d'exclusions - et, par voie de conséquence, des situations économiques auxquelles sont confrontées les PME, et donc les banques, bute sur l'unicité des méthodes, sur leur caractère trop statique et immédiatement financier.

Il est nécessaire, a contrario, de développer le caractère pluriel et dynamique de l'évaluation financière. Celle-ci devrait être capable de saisir les contraintes « réelles » que doivent gérer les acteurs : attentes des clients, nature prévisible ou incertaine du marché, technologie standard ou spécialisée, importance des savoir-faire....

Le concept de monde de production développé par Robert Salais et Michael Storper (1993) permet d'appréhender la diversité économique et financière des projets économiques. Un travail d'identification des mondes possibles et une recherche de leur traduction opérationnelle est donc nécessaire. Il permet ainsi de formaliser le **besoin en matière d'intermédiation informationnelle**. En effet, dans un univers économique caractérisé par une forte diversité des acteurs qui dépasse largement les différences quantitatives que permettent d'apprécier le nombre de salariés, le total du bilan ou le chiffre d'affaires, il importe de disposer d'outils spécifiquement dédiés à l'analyse de la viabilité des projets locaux. Le recours à une typologie fondée sur les mondes de production permet d'intégrer la variété typique du monde de ces projets, en explicitant les conditions de fonctionnement des différents marchés sur lesquels travaillent ces entreprises, les différents positionnements stratégiques, modes organisationnels, structures productives et besoins financiers que cela induit.

Cette co-production d'informations est cruciale pour négocier les conditions de rémunérations des capitaux empruntés et/ou levés. Le taux de rémunération pourrait faire l'objet d'une proposition de la part des citoyens porteurs du territoire et de son projet. Il s'agirait donc de modifier le fonctionnement du marché traditionnel dans lequel des apporteurs arbitrent selon un taux, en faveur d'une délibération portée par les acteurs du territoire, aboutissant à proposer un taux de « x% » sur la base du projet que porte le 'commons' et des objectifs sociétaux poursuivis. Ainsi, l'investisseur ne se déciderait pas

seulement en fonction du prix, le taux, mais d'une information qualitative issue d'un processus de discussion auquel il pourrait être associé. On pourrait donc envisager que plus la proximité « socio-culturel » est importante, moins la contrepartie financière soit élevée du fait de l'impact sociétal visé puisque le projet financé participe à la possibilité même de vivre sur un territoire et assurer la pérennité individuelle et collective, c'est-à-dire donne une capacité à chacun de se projeter.

Le territoire, entendu comme l'espace géographique considéré et reconnu comme pertinent par les agents économiques pour leurs actions, doit être la référence. C'est celui des Pays, des Systèmes Productifs Locaux, des Régions. Autant d'espaces, se recoupant ou se complétant au sein desquels il est possible de mettre en perspective le devenir et les conditions de la pérennité des projets et de leurs entreprises. Autant d'espaces dans lesquels des acteurs privés ou publics interviennent pour aider au développement économique et pour lesquels les besoins d'informations pertinentes, c'est à dire une information pour l'action, sont forts.

En direction de ces territoires, à partir de ces territoires, il est possible de construire une intervention organisée à partir de compétences en matière d'évaluation des projets et des PME qui les portent, et de maîtrise des exigences en matière financière, autour desquels peut se construire une finance comme « commun ».

Les constructions de la performance révisées

Dans ce contexte, la réponse pertinente est de rendre les parties (plateforme de financement, porteurs du projet, investisseurs privés) proactives, intéressées dans la production de l'information, en s'appuyant sur une structure d'animation, la plateforme, qui assure une coordination tant technique que sociale du processus de production, d'élaboration, de collecte, de validation, de restitution et de diffusion de l'information (Paranque, 2002).

Si classiquement, les acteurs financiers traditionnels s'intéressent principalement à quelques « fonctions » : flexibilité financière, stratégie, marché, ressource humaine, technologie, pour autant ils ignorent l'impact sociétal de leurs mises en œuvre et réduisent la réussite du projet à celle de l'entreprise. Ce défi implique donc de « traduire » l'inversion de la problématique qui met au cœur le projet, le 'commons' et considère l'entreprise comme un outil au service du collectif.

Pour autant, comment assurer cette « traduction » qui permette tout à la fois d'assurer les tiers de la performance du projet (solvabilité/liquidité) et de son impact sociétal ?

Nous excluons de notre analyse le « monde de production » dit « industriel » dans la mesure où c'est celui qui n'implique pas de proximité entre les acteurs, c'est-à-dire une communauté de gestion collective de ressources, un 'commons'.

Salais et Storper (1993) propose quatre conventions d'évaluation d'un monde : l'évaluation de la qualité, la concurrence, les aléas sur la demande et la forme de flexibilité qui peut être interne ou externe (sous-traitance).

Mondes	Interpersonnel	Marchand	Immatériel/innovation
évaluation de la	<i>Le prix comme</i>	<i>Standard industriel</i>	<i>Règles éthiques et</i>

qualité	<i>révéléateur de la satisfaction des acheteurs</i>	<i>local</i>	<i>scientifiques</i>
concurrence	<i>Sur la qualité</i>	<i>Prix en premier, qualité en second</i>	<i>Par l'apprentissage</i>
aléas sur la demande	<i>Incertitude locale « marchande » sur le prix</i>	<i>Incertitude locale temporelle (prix, quantité)</i>	<i>« certitude » (ie la conviction de la pertinence du projet)</i>
forme de flexibilité externe interne	<i>Qualité Qualité/prix</i>	<i>Qualité Quantité, prix</i>	<i>Qualité et quantité Qualité</i>

Source : d'après Salais et Storper, 1993, p. 63.

De la capacité à identifier le monde, c'est-à-dire le produit comme expression du couple « marché/technologie », va dépendre la trajectoire pérenne à terme. De même, de la capacité des acteurs à expliciter les règles collectives pour piloter la structure productive (l'entreprise) portant le projet, va dépendre la possibilité de s'émanciper d'une logique marchande capitaliste au sens où Testart la définit (2007), c'est-à-dire une logique selon laquelle « [...] *l'échangiste cherche la valeur d'usage du bien fournie en contre partie ou sa valeur d'échange* » (ibid, p. 156)..

Chaque case du tableau doit être comprise comme exprimant un lien entre le projet, la structure productive et les tiers. Par exemple, « *Le prix comme révéléateur de la satisfaction des acheteurs* » est l'expression d'un accord partagé sur l'objectif de l'échange qui est non seulement de répondre à un besoin mais d'y répondre d'une certaine manière. A titre d'illustration, le commerce équitable peut correspondre à ce dernier objectif à condition de s'assurer que le producteur bénéficie réellement d'une valeur supplémentaire. Mais ce type de commerce peut aussi être légitime dans un autre « monde », répondant à un standard local qui sera alors le principe directeur de l'action : comment est défini ce standard ? Quelles sont les modalités de son élaboration et de son acceptation ? Comment prend-il en compte ou non l'impact sociétal de l'action menée, du projet ?

Conclusion

La proposition de cet article est qu'il est possible de construire des émergences, des « micro-émancipations » (Spicer, Alvesson, Kärreman, 2009, p. 553) raisonnées, susceptibles de dessiner des mises en cause soutenable du modèle de croissance dominant. Elles doivent s'appuyer sur des initiatives locales⁴³ qui tout en composant avec les outils classiques traditionnels de gestion, les modifient, les transforment grâce à une coordination et des principes de gouvernance différents de ceux de l'échange marchand capitaliste. Il faut pour cela que les acteurs analysent le contexte sociétal de leur projet collectif **et** construisent l'institution susceptible d'en assurer la pérennité. Pour ce faire, l'article suggère une démarche s'appuyant sur les « mondes de production » et leurs conventions, d'une part, et la distribution de droits de propriété correspondants et les principes de conception communs nécessaires à la gestion collective du projet, d'autre part.

⁴³ Sans les idéaliser car le local peut être aussi réactionnaire, communautariste, fermé à l'autre.

Il s'agit donc de procéder par aller-retour, par itération successive, entre le projet collectif entendu comme un 'commons' et le « monde production » choisi ou correspondant à la nature des ressources à mobiliser, afin de proposer un pilotage d'ensemble traduisant les modalités opérationnelles de réalisation de l'impact sociétal attendu/espéré.

On ne s'intéresse donc pas seulement à l'organisation collective mais aussi aux (ou à la) structure(s) productive(s) sur lesquelles/laquelle elle est fondée, ainsi qu'aux modes de financement correspondant. La finance comme 'commons' intervient alors comme lien contrôlé entre les acteurs participants en assurant la cohésion temporelle des attentes et réalisations, tout en étant compatible avec les outils financiers traditionnels, sans oublier la nécessité de dispositifs assurantiels et mutualistes adaptés et insérés dans le 'commons'.

Tout cela relève de la « cité par projet » (Boltanski et Chiapello, 2011) en ce sens qu'une des ambitions de cette réflexion est de dépasser le concept traditionnel d'entreprise en favorisant la convergence des projets individuels en un projet collectif permettant les confrontations nécessaires à l'agir ensemble. Il ne s'agit donc pas d'une simple mise en réseau mais bel et bien d'une interrogation sans cesse renouvelée pour permettre le vivre ensemble et donc d'un cadre voulant favoriser l'expression d'un compromis dynamique, c'est-à-dire révisable selon des modalités co-construite. L'enjeu est alors d'avoir les moyens de gérer « un système de contraintes » (idem, p. 174) tout en favorisant l'engagement.

Les limites de cette proposition sont celle d'une absence, provisoire, de confrontations à des cas réels. Ils permettraient de définir des processus concrets de mise en place du dispositif et d'en préciser les conditions opérationnelles.

Bibliographie

Aglietta M., 2016, *La monnaie entre dettes et souveraineté*. En collaboration avec Ahmed P.O. et Ponsot J-F., Odile Jacob, Paris.

Alvesson M., Bridgman T., Willmott H., Eds, 2009, *Oxford Handbook of Critical Management Studies*, Oxford University Press, New York.

Bollier D., 2014, *La renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*. Editions Charles Léopold Mayer

Baudoin R. (Ed.), 2011, *L'entreprise, formes de la propriété et responsabilités sociales* Collèges des Bernardins, Paris.

Béraud A. et Faccarello G., 1992, *Nouvelle Histoire de la Pensée Economique*, sous la direction de, La Découverte.

Boltanski L., Chiapello E., 2011, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Tel, Gallimard, Paris.

Callon, M., Lascoumes P. et Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Points-Essais, Editions du Seuil, Paris.

Chanteau J-P., Coriat B., Labrousse A. et Orsi F. (dir.), 2013, « Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique », *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2^e semestre / Autumn, mis en ligne le 23 décembre 2013, consulté le 17 février 2014. URL: <http://regulation.revues.org/10365>.

Coriat B. (Dir.), 2015, *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*. Les Liens Qui Libèrent, Mayenne.

Cefai D., 2007, *Pourquoi nous mobilisons nous ?* La Découverte MAUSS, Paris.

Cova B., Paraque B., 2012, « Brand value and value creation versus value destruction: the relationship between consumers, marketers and financiers », *Journal of Brand Management*, Vol. 20, 2, pp. 147-158.

Cova B., Paraque B., 2016, "Value slippage in brand transformation: a conceptualization", *Journal of Product & Brand Management*, Vol. 25 Iss 1 pp. 3 – 10.

Dardot P., Laval C., 2014, *Commun*, La Découverte, Paris.

Giraud G., 2012, *Illusion financière*, Seuil, Collection Poche, Paris.

Graeber D., 2013, *Dette. 5 000 ans d'histoire*. Les Liens qui Libèrent.

Groupe Pilote, Étude prospective, 2012, *Comment encourager la philanthropie privée au service du développement ?*, mai, [www.leadinggroup.org/IMG/pdf/Philanthropie BD.pdf](http://www.leadinggroup.org/IMG/pdf/Philanthropie_BD.pdf).

Hardt M. et Negri A., 2004, *Multitude*, 10/18, Paris.

Hess C., Ostrom E., 2011, *Understanding Knowledge as a Commons*, MIT Press, Cambridge, USA.

Hirschman A.O., 1980, *Les passions et les intérêts*, Presse Universitaire de France.

Jensen M. C., 2001, « Value Maximization, Stakeholder Theory, and the Corporate Objective Function », october, téléchargeable sur <http://ssrn.com/abstract=220671>; also publishing in *Journal of Applied Corporate Finance*, volume 14, n° 3 (2001).

Lagoarde-Segot T. et Paraque B., 2018, « Finance and sustainability: From ideology to utopia », *International Review of Financial Analysis*, 55 (C) : 80-92, 2018. <https://doi.org/10.1016/j.irfa.2017.10.006>

Jensen M. C. et Meckling W. H., 1976, Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure, *The Journal of Financial Economics*.

Levratto N., Paraque B., 2011, « Informational intermediation; a tool for evaluating the capacity of SMEs to access finance », *EuroMed Journal of Business* Vol 6, No 3, pp. 276-293.

Mayer S. et Caldier J.- P., 2007, *Le guide de l'économie équitable*. Fondation Gabriel Péri, Paris.

Marx K., 1974, *Théorie sur la plus-value. Tome 1*. Editions Sociales, Paris.

Olivi P. de J., 2012/1293-1295, *Traité des contrats*. Les Belles Lettres, Paris.

Ostrom E., and Basurto, X., 2013, « Façonner des outils d'analyse pour étudier le changement institutionnel ». *Revue de la régulation*, 32 p., [En ligne], 14 | 2^e semestre/Autumn. Retrieved from: <http://regulation.revues.org/10365>.

Ostrom E., 2010, *Gouvernance des biens communs*, De Boeck, Bruxelles.

Paraque B. et Saint-Victor J. (Dir.), 2014, *Repenser les biens communs*, 155-174. Paris : CNRS Éditions.

Paranque B., Rivaud-Danset D. and Salais R. , 1997, « Evaluation de la performance et maîtrise du risque des entreprises industrielles françaises » *Revue Internationale PME*, Volume 10.

Paranque B., 1994, "Fonds propres et rentabilité: les P.M.I. sont-elles handicapées par leur dynamisme?", *Bulletin de la Banque de France*, supplément "étude", juin.

Paranque B.,1995, "Compétitivité des entreprises et forces concurrentielles ", *Bulletin de la Banque de France*, supplément "étude", juin.

Paranque B.,2002, « Quelle intermédiation informationnelle pour les PME », *Techniques Financières et Développement*, septembre, n° 68.

Paranque B., 2008, « Construire l'Euroméditerranée », *L'Harmattan*

Paranque B., 2010, « La nécessité d'une alternative à la création de valeur actionnariale? » *Économie et Société*, série « Entreprise et finance», KF, no. 1, 11, pp.1721-1744.

Paranque B., 2015, " Fin du règne de la valeur d'échange ?" *ROR – Revue de l'Organisation Responsable*, Volume 7 – n° 2, pp. 53-62.

Paranque B., 2017, « La finance comme commun : un idéal-type pour des émancipations », *Revue de la régulation* [En ligne], 20 | 2e semestre/ Autumn 2016, mis en ligne le 13 janvier 2017, consulté le 16 mars 2017. URL : <http://regulation.revues.org/12031>.

Paranque B., Pérez R. (Eds), 2015, *La Finance autrement ? Réflexions critiques et perspectives sur la finance moderne*, Presses Universitaires du Septentrion.

Paranque B., Rivaud-Danset D. and Salais R., 1997, "Marchés, organisations de la production et rentabilité des entreprises industrielles", *Bulletin de la Banque de France*, n°39, Mars.

Piron S., 2018, *L'occupation du monde*, Zones Sensibles, Bruxelles.

Plihon, D., 2002, *Rentabilité et risque dans le nouveau régime de croissance*. Rapport au Commissariat Général du Plan, La Documentation Française, Paris.

Poulantzas N. 1978, *L'Etat, le pouvoir, le socialisme*. Presses Universitaires de Paris, Paris.

Rambaud, A. 2015, *La valeur de l'existence en comptabilité: Pourquoi et comment l'entreprise peut (p)rendre en compte des entités environnementales pour elles-mêmes?* Doctorate thesis in management science, University of Paris-Dauphine, Paris. Retrieved from: <http://www.theses.fr/2015PA090050>.

Rivaud-Danset D., 1995, « Le rationnement du crédit et l'incertitude », *Revue d'Économie Politique*, 105, mars-avril.

Rivaud-Danset D., 1996, « Les contrats de crédit dans une relation de long terme », *Revue Économique*, n° 4, juillet.

Rivaud-Danset D. et Salais R., 1992, « Les conventions de financement. Premières approches théorique et empirique », *Revue Française d'Économie*, Vol. VII, 4, p. 81-120.

Rivaud-Danset D., Dubocage E. et Salais R., 1998, Comparison between the financial structure of SME versus large enterprise using the BACH database, CNRS-UMR 8533-Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie, Paris ; https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=141478 (accédé le 15/03/2018).

- Salais R., Baverez N. et Reynaud B., 1999, *L'invention du chômage*, Presse Universitaire de France, Quadrige.
- Salais R. et Storper M. , 1993, *Les Mondes de Production – Enquête sur l'identité économique de la France*, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.
- Schlager E. et Ostrom E., 1992, « Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis », *Land Economics*, (68/3): 249-262, University of Wisconsin Press.
- Servet, J-M., 2012, *Les monnaies du lien*. Presses Universitaires de Lyon.
- Servet, J-M., 2013, « Monnaie: Quand la dette occulte le partage », *Revue Française de Socio-Économie* 2 (12): 125-147.
- Slater M., Jenkin T., 2016, « Le crédit commun, une monnaie pour l'économie solidaire », <http://creditcommons.net/> .
- Spicer A., Alvesson, M. et Kärreman D., 2009, « Critical performativity: the unfinished business of critical management studies ». *Human Relations*, vol. 62(4), p. 537:560.
- Testart A., 1985, *Le communisme primitif. I Economie et idéologie*. Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
- Testart A., 2007, *Critique du don, études sur la circulation non marchande*. Syllepse, Paris.
- Walter, C. 2016. "The financial Logos: The framing of financial decision-making by mathematical modelling". *Research in International Business and Finance* 37(may) : 597-604.
- Testart A., 2012, *Avant l'histoire. L'évolution des sociétés, de Lascaux à Carnac*. NRF, Gallimard, Paris.
- Weeks J., 2010, *Capital, exploitation and economic crisis*, Routledge Frontiers of Political Economy, London.

Annexe 1: Les Mondes de Production

LES MONDES POSSIBLES : UNE PREMIÈRE PRÉSENTATION

(extrait de l'ouvrage de R. Salais et M. Storper « Les mondes de production », Ed de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, Paris, 1993)

Le monde interpersonnel est le monde des produits spécialisés et dédiés : ceux-ci sont fabriqués selon des compétences et savoirs spécialisés propres à des personnes ou des firmes données et accordés aux besoins de demandeurs spécifiés. Les conventions construisent des relations personnalisées entre agents économiques disposant d'une identité connue de part et d'autre. Les rapports entre demandeurs et producteurs, ainsi qu'au sein de la firme, reposent sur la confiance, la réputation, le partage de valeurs communes, la particularité d'individualités partageant une même appartenance ou histoire ; la concurrence entre producteurs est centrée sur la qualité du produit. Utilisent fortement les registres d'action de ce monde : les activités fondées sur le métier ; plus généralement, les entreprises fabriquant des produits à forte composante de services personnels ou des équipements spécialisés correspondant aux besoins d'un autre producteur. Des réalisations anciennes qui revivent parfois aujourd'hui en étaient les communautés de métiers urbaines.

Le monde marchand est le monde des produits standard, mais dédiés à un demandeur particulier. Le désir du demandeur coordonne dans l'instant les activités. Il s'adresse aux producteurs selon un langage de la standardisation, qui objective son désir aux yeux des autres et lui permet d'échapper à tout engagement envers eux. La concurrence entre les producteurs qui, souvent en petit nombre, peuvent répondre à cette demande porte sur le prix et le délai de satisfaction. Les conventions réduisent chaque individu à être pour l'autre un intérêt objectif visant à être satisfait au mieux. Chaque individu est ainsi constitué comme rationnel et opportuniste au sens habituel de la théorie économique. La firme restructurée et flexibilisée en vue d'une réponse immédiate au marché s'oriente vers les registres d'action de ce monde, tout comme l'industriel marchand du XIX^e siècle entouré de son réseau de travailleurs à domicile.

Le monde industriel nous est familier comme étant celui de la production de masse destinée à des marchés étendus et composés de demandeurs considérés comme anonymes. Ses produits standards et génériques sont congruents avec un développement économique guidé par la maximisation d'un taux de croissance macro-économique, avec un salariat reposant sur une description objective du travail et avec une consommation de masse. La standardisation industrielle et la prévisibilité du marché permettent de planifier, d'objectiver dans des équipements matériels le risque économique, autrement dit de concevoir une coordination économique fondée sur la médiation des objets.

Le monde immatériel est celui de la création : de nouvelles technologies et de nouvelles familles de produits, de leur conception ainsi que de la définition des besoins qu'ils satisfont. Ce monde trouve de nouvelles propriétés et usages aux objets existants. Ce faisant, il développe des connaissances générales et non des connaissances spécialisées qui seraient bornées à un domaine appliqué particulier. La tension entre la nouveauté et son acceptation en tant que nouveauté est centrale. La coordination repose sur des règles de méthodologie de nature scientifique. Les communautés de scientifiques ou de créateurs coordonnés selon une éthique s'approchent d'une réalisation de ce monde possible. C'est un monde dans lequel l'incertitude rejoint la certitude : l'entreprise n'a d'autre choix que de faire comme si elle produisait pour un marché existant et déjà connu d'elle.

Annexe 2: Rappel des caractéristiques d'une Institution de Gestion en Commun d'une Ressource.

Sept droits de propriété sont identifiés pour qualifier « la propriété » et ainsi caractériser les rôles et les capacités d'action de chacun selon l'attribution de ces droits (Hess et Ostrom, 2011: 52-53):

- A. Les droits d'accès à l'espace de la ressource et de bénéficier de son environnement social et matériel.
- B. Le droit de pouvoir contribuer au contenu et à la qualité de la ressource pour l'entretenir
- C. Le droit de prélever de la ressource, de l'utiliser pour ses fins
- D. Le droit de modifier un ou des composants de la ressource pour la faire évoluer
- E. Le management c'est-à-dire le droit de gérer c'est-à-dire de réguler et d'améliorer l'espace correspondant, c'est-à-dire le fonctionnement quotidien
- F. Le droit d'exclusion qui définit les droits d'accès, de prélèvements et de transfert des droits précédents
- G. Le droit d'aliénation qui explicite les règles de vente ou de location des droits de gestion et d'exclusion.

Huit principes de conception communs aux institutions durables de ressources communes identifiés par Ostrom (2010, p. 114 ; 2005 , p. 258 et suivantes).

- 1. Des limites clairement définies car « il convient d'identifier la communauté concernée par le commun » (Dardot, Laval, 2014, p. 150) : quelles sont les limites de la communauté ? Comment identifier ses fondements en termes de liens ?
- 2. La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales ; « elles doivent être bien adaptées aux besoins et conditions locales et conformes aux objectifs » (idem) : il s'agit d'identifier le mode de fonctionnement de la communauté sur la base de ses valeurs ; les modalités et les formes de contributions de ses membres ainsi que les principes qui autorisent l'utilisation par chacun du résultat de l'activité des uns et des autres.
- 3. Des dispositifs de choix collectifs permettant aux membres de « participer régulièrement aux instances chargées de modifier ces règles » (idem) : comment sont instituées les règles de fonctionnement, leur degré de formalisation et les procédures de modifications.
- 4. La surveillance : comment est assuré le respect de l'esprit de la communauté et comment sont sanctionnés les contrevenants.
- 5. Des sanctions graduelles : quelles sont-elles et comment sont-elles définies et appliquées ?

6. Des mécanismes de résolution des conflits : il s'agit d'évaluer la capacité du groupe à se gérer et à gérer les évolutions, donc aussi les divergences quant aux choix possibles, entre autre face aux comportements de l'entreprise.
7. Une reconnaissance minimale des droits d'organisation : il s'agit d'identifier la structure de la communauté et la manière dont va être gérée la diversité de l'adhésion au projet et à ses contraintes.
8. Des entreprises imbriquées : il s'agit de prendre en compte les différents niveaux d'actions et d'interactions résultant de ces principes, en particulier entre les différentes organisations impliquées dans le dispositif mais aussi avec « l'extérieur ».